

OPM

Oncodesign
Precision Medicine

OPM SA au Capital de 6.221.230,85€
Siège social : 18 rue Jean Mazen
21 000 DIJON
892 226 762 RCS DIJON

SOMMAIRE

Attestation de la personne morale	3
Le mot du président	4
Partie 1 : Rapport de gestion d'Oncodesign Precision Medicine du conseil d'Administration à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 26 juin 2024	5
Partie 2 : Comptes annuels___	
Partie 3 : Rapport des CAC	

Les procédures d'audit sur les comptes sociaux ont été effectuées.

Rapport financier annuel

Exercice clos le 31 décembre 2023

Attestation de la personne morale

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sociaux annuels sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées ».

26 mars 2024 à Dijon

Philippe Genne
Président Directeur Général



Le mot du président

A tous,

Un an après ses débuts, de nombreuses étapes ont été franchies par OPM et ses équipes, et pas des moindres, puisque deux molécules issues de la technologie Nanocyclix® d'OPM sont entrées en phase clinique Phase I volontaires sains : OPM-201 tout d'abord, licenciée à Servier, contre la maladie de Parkinson, et OPM-101 dans le domaine des maladies inflammatoires de l'intestin.

OPM-101 dispose d'une marge thérapeutique très confortable pour passer en Phase IIa fin d'année 2024 et être administrée à des patients atteints de colites ulcéreuses.

Quant à OPM-201, le démarrage de la Phase IIa chez des patients atteints de Parkinson est attendu en 2025.

Le partenariat STarT Pancréas avec Servier pour l'identification de cibles thérapeutiques dans le cancer du pancréas a permis de mettre en évidence les compétences d'OPM dans l'identification et la validation de cibles biologiques par l'intelligence artificielle (IA), les premières cibles thérapeutiques commencent à émerger.

Enfin, OPM a réalisé la mise en place de deux filières industrielles : Promethe pour les Radiothérapies Internes Vectorisées, et FederAidd pour l'utilisation de l'IA dans la réduction du temps de développement de molécules thérapeutiques.

Nous avons démarré 2024 par une levée de fonds, que vous avez soutenue, ce dont nous vous remercions, et cela va contribuer à la poursuite de notre développement sans perdre trop de temps.

Finalement, OPM a obtenu depuis septembre 2022 plus de 26 millions d'euros que ce soit de la part d'investisseurs industriel, ou sous la forme de prêts bancaires ou de fonds publics. Cette diversification des fonds, en cette période de marasme boursier persistant, est un gage de réussite et une preuve d'adaptation à son environnement.

La fin de la preuve de concept préclinique d'OPM-102 et le démarrage de nos recherches de nouveaux candidats médicaments en radiothérapie systémique marquent le recentrage de notre activité en oncologie, domaine où nous excellons.

Philippe GENNE

Président Directeur Général d'OPM

Partie 1 : Rapport de gestion d'Oncodesign Precision Medicine du conseil d'Administration à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 26 juin 2024

Tous les montants sont exprimés en millions d'euros.

1. Présentation d'Oncodesign Precision Medicine (OPM)

1.1. Raison d'être et mission

Oncodesign Precision Medicine (OPM) est une entreprise biopharmaceutique spécialisée en médecine de précision. Elle s'inscrit dans le changement de modèle thérapeutique qui passe des Blockbusters à des molécules spécifiques destinées à des sous-groupes de patients atteints d'une pathologie.

OPM s'est donné pour mission de découvrir et développer de nouvelles thérapies innovantes efficaces contre les cancers avancés et résistants grâce à la médecine de précision adressée contre les phénomènes de résistance thérapeutique et le développement métastatique.

Initialement créée en décembre 2020 comme un spin off d'Oncodesign SA, elle a, par la suite, été dotée des actifs Biotech et IA d'Oncodesign SA par voie d'un apport partiel d'actif en date du 31 août 2022 puis a été cotée successivement sur Euronext Access+ en octobre 2022 et Euronext Growth Market depuis novembre 2022.

1.2. Nos programmes en 2023

En 2023, conformément à son plan stratégique, OPM a poursuivi sa mission et le développement de ses projets thérapeutiques.

En premier lieu, OPM finance le programme OPM-101, entré en clinique en février 2023. Il s'agit d'une étude de phase I sur volontaires sains comportant une phase d'administration simple (SAD) puis une phase d'administration multiple (MAD) afin d'étudier la sécurité, la tolérabilité, le profil pharmacocinétique et pharmacodynamique de OPM-101. La phase SAD a débuté en février 2023, et en octobre 2023 les résultats intermédiaires positifs, sur 72 volontaires sains randomisés, ont été annoncés, montrant qu'OPM-101 a démontré une excellente tolérabilité dans toutes les cohortes. Dans la foulée, la partie MAD (administrations répétées) de l'étude a débuté au quatrième trimestre 2023, il est d'ores et déjà programmé de démarrer la Phase IIa fin 2024.

Également porté et financé en totalité par OPM, les équipes ont poursuivi les études précliniques en oncologie sur OPM-102, inhibiteur de la kinase RIPK2, OPM-102 est un immunomodulateur disposant d'une activité antitumorale en particulier en combinaison avec les traitements d'immunothérapie contre les cancers résistants.

Toujours issu de sa technologies Nanocyclix®, le développement clinique d'OPM-201, licenciée aux laboratoires Servier, contre la maladie de Parkinson, s'est poursuivi également.

Parallèlement, notre partenariat avec les laboratoires Servier sur le programme STaRT Pancréas, qui avait été signé fin 2022, s'est poursuivi tout au long de l'année et générant pour OPM un chiffre d'affaires.

OPM a également mené des études précliniques dans la cadre d'un autre partenariat avec la société américaine S-Engine, générant là aussi un chiffre d'affaires pour la société.

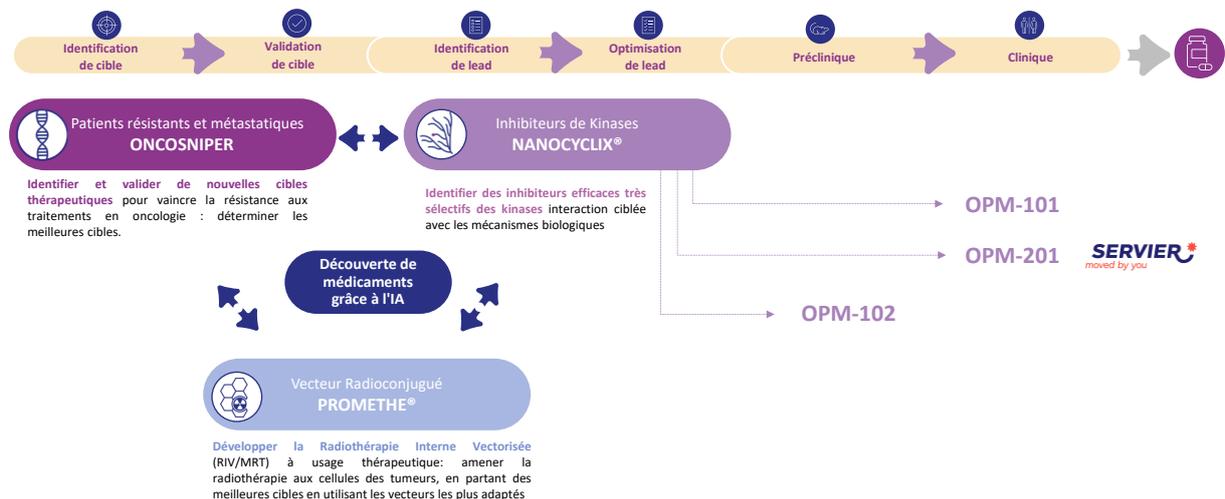
En Radiothérapie Interne Vectorisée (RIV ou MRT en anglais), les équipes d'OPM ont avancé la plateforme Promethe et porté la création d'une filière industrielle mise en place avec la Région Bourgogne Franche-Comté.

Enfin en IA, OPM a poursuivi le développement d'OncoSNIPE® (programme clinique collaboratif) et OncoSNIPER (plateforme technologique d'IA).

1.3. Modèle d'innovation unique en médecine de précision

OPM est un « *pure player* » biopharmaceutique au stade clinique en médecine de Précision doté de :

- Deux actifs en Phase 1 Volontaire Sains, **OPM-201** licencié à Servier et **OPM-101** porté par OPM, et, dans ces deux cas, ce sont des kinases nouvelles qui sont ciblées.
- A un degré moindre, **OPM-102** montrant une activité antitumorale préclinique.
- trois plateformes technologiques innovantes et propriétaires :



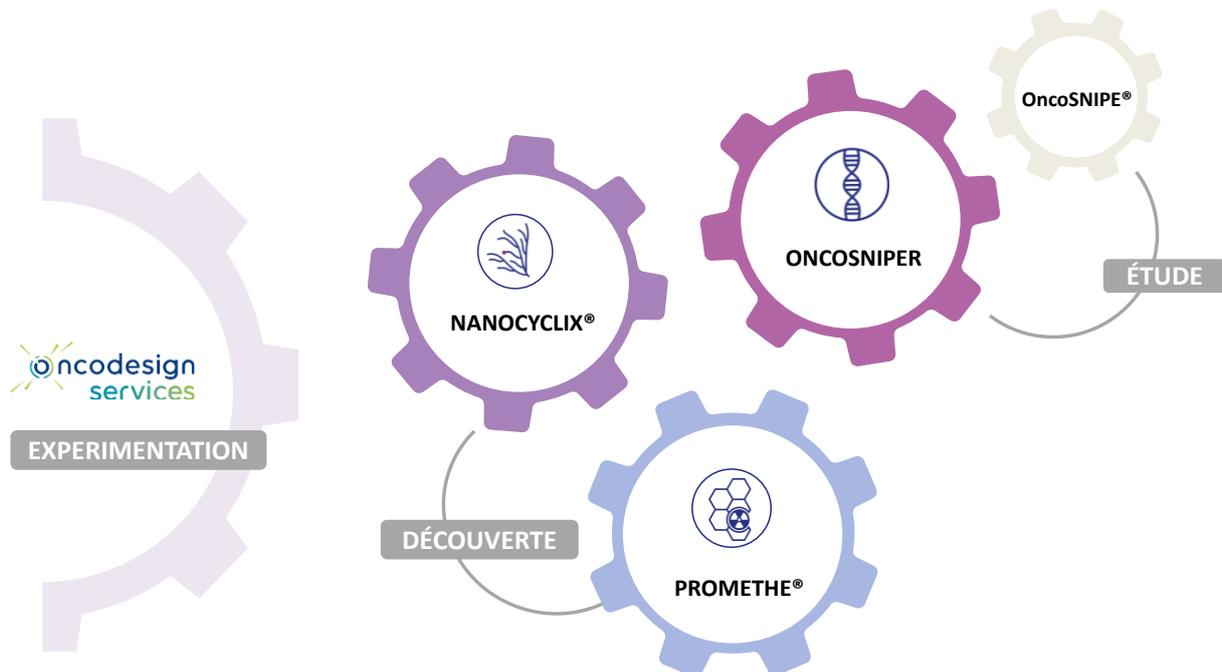
- Nanocyclix® ayant donné lieu depuis plus de 10 ans à plusieurs contrats de *Drug Discovery* précoces avec l'industrie Pharma et dont OPM-101 et OPM-201 sont les deux molécules les plus avancées.
- Oncosniper notre plateforme d'IA permettant la sélection de cibles thérapeutiques contre les cancers résistants et métastatiques, avec son essai clinique OncoSNIPE® en cours. OPM est également chef de file de la filière FEDERAIDD aux côtés de Servier.
- PROMETHE® pour la découverte et le développement de molécules de radiothérapie systémique efficaces contre les cancers résistants et métastatiques capitalisant sur l'expérience de la plateforme de pharmaco-imagerie PHARMIMAGE® et des partenariats externes noués pour accéder à des technologies de vectorisation en adéquation avec ses cibles d'intérêts propres à OPM. OPM est chef de file de la filière de Médecine Nucléaire PROMETHE® regroupant l'ensemble des acteurs en Région BFC.

Et notre modèle d'innovation en médecine de précision, articulé autour :

- Des trois activités stratégiques que sont l'Expérimentation des thérapeutiques, la Découverte de nouveaux traitements et l'Étude de problématiques à l'origine de pathologies.
- Des 3 plateformes intégrant les savoirs et savoir-faire en pharmacologie, biologie, imagerie, chimie médicinale et intelligence artificielle. La plateforme de Médecine de précision d'OPM est centrée sur la découverte de nouveaux inhibiteurs de Kinases et de nouvelles molécules de radiothérapie systémique (théranostiques).

et enfin,

- de l'accord de partenariat stratégique avec ODS pour les 5 années à venir.



1.4. Notre modèle d'affaires

Notre modèle d'affaires repose sur :

- La conception et la coordination de partenariats technologiques structurants avec des acteurs industriels et académiques permettant de mutualiser des ressources et de codévelopper des programmes technologiques tout en bénéficiant de financements gouvernementaux substantiels,
- La signature de partenariats stratégiques de recherche et développement avec l'industrie pharmaceutique et biotechnologique.
- La cession de licences sur des programmes, molécules, cibles ou des technologies sous forme de programmes de recherches avancés à l'industrie pharmaceutique et biotechnologique.

Ces différents contrats basés sur des relations partenariales se concrétisant par un partage et une réciprocité importante, permettent d'accroître notre capital humain, technologique et scientifique tout en partageant les risques inhérents à l'innovation.

Cette stratégie garantit une valorisation économique, rationnelle et optimisée des investissements R&D au bénéfice final des patients.

1.5. Le portefeuille d'OPM d'inhibiteurs de kinases

OPM est une entreprise technologique d'abord spécialiste des inhibiteurs de kinases de nouvelle génération : plus puissants, plus sélectifs, et ciblant des kinases peu explorées ou pour lesquelles il n'existe pas d'inhibiteur sélectif.

Notre technologie de macrocyclisation Nanocyclix® donne accès à des inhibiteurs de kinases du type 1, qui combinent puissance et sélectivité avec un faible poids moléculaire et des propriétés physicochimiques très intéressantes.

Le pipeline d'OPM à ce jour est exclusivement composé de molécules issues de la technologie NCX et travaillée depuis son transfert de Johnson & Johnson en 2009. Néanmoins, des discussions avancées sont en cours avec un partenaire développant une technologie innovante de vectorisation pour la RIV, ce qui permettra le développement, dans les prochaines années, d'un portefeuille de molécules dans ce secteur.



1.6. L'équipe, son expertise, ses valeurs

Constituée actuellement d'une équipe de 22 collaborateurs dont plus de 50% sont titulaires d'un PhD., l'objectif d'OPM en matière de management a été de construire une équipe de direction à la fois mature, dynamique et capable de relever les défis de l'entreprise.

La Direction Générale est composée d'une équipe expérimentée de 3 dirigeants qui collaborent depuis 15 ans :



Philippe Genne
Président Directeur
Général
PhD en Pharmacologie

- Création Oncodesign Biotechnology en 1995: Fondateur, CEO et CSO
- IPO Oncodesign Biotechnology en 2014
- Création de l'AFSSI
- Vice-Président PME-TPE et ETI Medicen






Jan Hoflack
Directeur Scientifique
PhD en Chimie organique

- Créateur de la technologie Nanocyclix®
- Exécutif chez Marion Merrell Dow, chez Novartis et chez AstraZeneca
- Vice-Président Chimie Médicinale et Biosciences chez Johnson & Johnson
- A rejoint Oncodesign Biotechnology en 2009 : CSO







Karine Lignel
Directrice des Opérations
Ingénieure et
Master Finance et Gestion

- a accompagné +60 entreprises technologiques, majoritairement dans le domaine de la santé (IPO Nanobiotix, Oncodesign Biotechnology et Medincell)
- A été membre de +30 Conseils d'administration ou de surveillance dont celui d'Oncodesign Biotechnology de 2008 à 2021
- A rejoint Oncodesign Biotechnology en 2021 : CBO






Cette équipe a réalisé la belle cession d'Oncodesign Services (100 millions d'euros) et l'IPO d'Oncodesign Precision Medicine en 2022 sur Euronext Growth Paris avec les membres du CODIR.

2. Activité et situation d'OPM en 2023

Remarque liminaire : L'exercice 2022 était un exercice particulier, notamment marqué par la naissance d'OPM. Les chiffres sont, de fait, plus difficiles à comparer à l'exercice 2023.

Oncodesign Precision Medicine – Compte de Résultat

en M€	2023	2022	Evolution	
			en %	en valeur
Données auditées				
Chiffre d'affaires	1.1	8.0	- 87%	- 6.9
Autres revenus et produits d'exploitation	0.7	0.3	+ 101%	+ 0.3
Total revenus et produits d'exploitation	1.7	8.3	- 79%	- 6.6
Achats consommés	(8.0)	(7.6)	+ 6%	- 0.4
Charges de personnel	(3.3)	(2.1)	+ 59%	- 1.2
Autres charges d'exploitation	(0.1)	(0.1)	- 29%	+ 0.0
Impôts et taxes	(0.1)	(0.0)	+ 74%	- 0.0
Var. nettes des amort. Et dép.	(0.3)	(0.2)	+ 55%	- 0.1
Total charges d'exploitation	(11.7)	(9.9)	+ 18%	- 1.8
Résultat d'exploitation	(9.9)	(1.6)	na	- 8.3
Charges et produits financiers	0.1	(0.1)	na	+ 0.2
Charges et produits exceptionnels	0.0	(0.0)	na	+ 0.0
Impôt sur les bénéfices	1.8	1.5	+ 18%	+ 0.3
Résultat de l'exercice	(8.1)	(0.2)	na	- 7.9

Nous avons démarré en février 2023 l'expérimentation clinique d'OPM-101 par un essai de phase I volontaires sains, débuté l'expérimentation préclinique en oncologie d'OPM-102, consolidé la plateforme de radiothérapie systémique Promethe (RIV), avec notamment la création de la filière industrielle mise en place avec la région Bourgogne-Franche-Comté, et poursuivi le développement de notre 3ème plateforme technologique OncoSNIPER (IA) en s'appuyant sur deux programmes important : OncoSNIFE® (PSPC), et StarT pancréas, débuté en collaboration avec Servier.

2.1. Le résultat d'exploitation

Oncodesign Precision Medicine - Compte de résultat – Détails du résultat d'exploitation

en M€ Données auditées	2023	2022	Evolution	
			en %	en valeur
Total revenus et produits d'exploitation	1.7	8.3	- 79%	- 6.6
Achats consommés	(8.0)	(7.6)	+ 6%	- 0.4
Charges de personnel	(3.3)	(2.1)	+ 59%	- 1.2
Autres charges d'exploitation	(0.1)	(0.1)	- 29%	+ 0.0
Impôts et taxes	(0.1)	(0.0)	+ 74%	- 0.0
Var. nettes des amort. Et dép.	(0.3)	(0.2)	+ 55%	- 0.1
Total charges d'exploitation	(11.7)	(9.9)	+ 18%	- 1.8
Résultat d'exploitation	(9.9)	(1.6)	na	- 8.3

Les charges d'exploitation sont en hausse de +18% par rapport à 2022, année de la création. Les achats consommés sont constitués essentiellement de dépenses de sous-traitance en hausse de +6%. Des dépenses significatives ont été engagées pour réaliser la phase 1 volontaires sains de notre molécule OPM-101 qui est notre priorité N°1. Les autres dépenses sont rattachées aux programmes en partenariats précoces (S-Engine et STarT Pancréas) qui constituent le chiffre d'affaires de 2023.

Pour mémoire, nos charges d'exploitation sont composées principalement de nos achats consommés, c'est-à-dire nos dépenses de sous-traitance pour nos programmes, en clinique et nos programmes pré-cliniques, ces derniers étant confiés notamment à Oncodesign Services dans le cadre du contrat de partenariat privilégié que nous avons avec eux, et des charges de personnel (salaires et charges sociales).

Elles sont, en 2023, de (11,7) millions d'euros, en hausse de 1,8 millions d'euros (+18%) par rapport à 2022 ce qui s'explique par :

- une augmentation des achats consommés (dépenses de sous-traitance) de +6% (cf. infra, § "Les investissements en Recherche et Développement")
- Une augmentation de nos charges de personnel de +59% due :
 - A la présentation jusqu'en septembre 2022 (date de séparation OPM/ODS), d'une grande partie des frais de personnel en achats consommés au titre de refacturation de prestations et réallocation de coûts et non en charges de personnel,
 - A l'effet du renforcement de nos équipes scientifiques intervenue fin 2022 avec l'arrivée de 2 directeurs de programmes expérimentés impliqués sur, respectivement, la phase clinique d'OPM-101 et le développement d'OPM-102, et présents à temps plein en 2023.

Le résultat d'exploitation d'OPM pour l'année 2023 ressort à (9,9) millions d'euros.

2.2. Les Investissements en Recherche et Développement

Oncodesign Precision Medicine – Dépenses de R&D

en M€	2023	2022	Evolution	
			en %	en valeur
Données analytiques				
Programmes partenariés	2.1	2.9	- 26%	- 0.8
Programmes en propre	6.7	4.1	+ 63%	+ 2.6
Total dépenses R&D	8.8	7.0	+ 27%	+ 1.9

Les investissements en Recherche et Développement représentent 8,8 millions d’euros en 2023, contre 7 millions d’euros en 2022 soit une hausse de 1,9 millions d’euros, (+27%).

Pour l’année 2023, ces dépenses ont portés sur :

- OPM-101 en phase 1 volontaires sains, (démarré en février 2023) qui représente près de 40% de nos dépenses,
- OPM-102 pour lequel nous démarrons le programme préclinique en oncologie arrivant juste derrière avec 30% de nos dépenses,

suivi par

- la poursuite du développement de notre plateforme technologique d’IA (programme collaboratif OncoSNIFE®) dont l’objectif est l’identification de cibles pour lequel nous avons partenariat avec SERVIER (StarT Pancréas) depuis 2022,

et enfin

- la mise en place de la plateforme Promethe®.

Pour mémoire, de 2018 à 2022, Oncodesign SA avait investi dans les programmes aujourd’hui présents chez OPM 57 millions d’euros, puis OPM depuis septembre 2022 soit en moyenne, 9,7 millions d’euros par an.

2.3. Les revenus et produits d’exploitation

2.3.1. Le chiffre d’affaires

En préambule, il est important de garder à l’esprit qu’OPM étant une biotech, le Chiffre d’Affaires n’est pas le paramètre le plus pertinent pour juger de la valeur de l’entreprise.

Milestones et *up-fronts* constituant l’essentiel du chiffre d’affaires d’OPM, ces revenus sont donc très fluctuants d’une année sur l’autre et ne sont pas l’indicateur le plus pertinent pour juger de la valeur de l’entreprise.

Spécifiquement, en 2023, il n’était pas attendu de *milestone* ou d’*up-front*.

En 2023, le chiffre d’Affaires d’OPM est de 1,1 millions d’euros réalisé dans la cadre de nos partenariats de développement, avec la société S-Engine (USA) ainsi qu’avec le Groupe français Servier.

**Oncodesign Precision Medicine - Compte de Résultat -
Détails des revenus**

en M€ Données auditées	2023	2022	Evolution	
			en %	en valeur
Chiffre d’Affaires milestone ou up-fronts	-	7.5	- 100%	- 7.5
Chiffre d’Affaires partenariats de développement	1.1	0.5	+ 123%	+ 0.6
Chiffre d’Affaires	1.1	8.0	- 87%	- 6.9

Pour mémoire, en 2022, OPM avait perçu

- un *milestone* d’un montant de 7 millions d’euros de la part de SERVIER, à la suite de la levée de l’option de licence exclusive mondiale sur le programme en collaboration dans le traitement de la maladie de Parkinson pour l’entrée en phase clinique de l’inhibiteur de kinase LRRK2 dans le cadre de notre partenariat.
- un *up-front* de 0,5 millions d’euros perçu dans le cadre d’un autre partenariat noué en septembre 2022 également avec SERVIER pour une collaboration stratégique dans la découverte de nouvelles cibles thérapeutiques dans le traitement du cancer du pancréas.

2.3.2. Les autres revenus et produits d’exploitation

Oncodesign Precision Medicine - Compte de Résultat - Détails des revenus

en M€ Données auditées	2023	2022	Evolution	
			en %	en valeur
Chiffre d’Affaires	1.1	8.0	- 87%	- 6.9
Autres revenus	0.3	0.3	+ 25%	+ 0.1
Production immobilisée et autres produits	0.3	0.1	+ 437%	+ 0.3
Autres revenus et produits d’exploitation	0.7	0.3	+ 101%	+ 0.3
Total revenus et produits d’exploitation	1.7	8.3	- 79%	- 6.6

OPM a perçu en 2023 près de 0,3 millions d’euros d’autres revenus et produits d’exploitation, constitués :

- des loyers refacturés à ODS,
- de la mise à disposition des personnels d’OPM facturés à Oncodesign Services dans la période de transition consécutive à la cession de l’activité (*Transition Service Agreement* ou TSA).

NB : le TSA liant OPM et Oncodesign Services s’est achevé au terme du 1^{er} semestre 2023,

Enfin, en 2023, OPM a généré 0,3 millions d’euros de production immobilisée principalement au titre de nos projets internes en IA (OncoSNIPE® et OncoSNIPER).

2.4. le Résultat financier

Oncodesign Precision Medicine - Compte de résultat - Détails du résultat financier

en M€ Données auditées	2023	2022	Evolution	
			en %	en valeur
Produits financiers	0.3	0.0	na	+ 0.3
Charges financières	(0.2)	(0.1)	+ 53%	- 0.1
Total Charges et produits financiers	0.1	(0.1)	na	+ 0.2

Le résultat financier 2023 d'OPM s'améliore à 0,1 millions d'euros en 2023 contre (0,1) millions d'euros l'année dernière.

La totalité de la trésorerie disponible a été placée sur des comptes à termes rémunérés générant près de 0,3 millions d'euros d'intérêts.

Dans le même temps, OPM a consacré 0,1 million d'euros pour les frais financiers liés à la dette.

2.5. Le Résultat Net

Oncodesign Precision Medicine - Compte de résultat - Détail du résultat net

en M€ Données auditées	2023	2022	Evolution	
			en %	en valeur
Total revenus et produits d'exploitation	1.7	8.3	- 79%	- 6.6
Total charges d'exploitation	(11.7)	(9.9)	+ 18%	- 1.8
Résultat d'exploitation	(9.9)	(1.6)	na	- 8.3
Charges et produits financiers	0.1	(0.1)	na	+ 0.2
Charges et produits exceptionnels	0.0	(0.0)	na	+ 0.0
Impôt sur les bénéfices	1.8	1.5	+ 18%	+ 0.3
Résultat de l'exercice	(8.1)	(0.2)	na	- 7.9

Le résultat net 2023 d'OPM s'établit à (8,1) millions d'euros, en ligne avec la structure financière attendue pour une société biopharmaceutique au stade clinique.

Les charges et produits exceptionnels n'appellent pas de remarques particulières.

Par ailleurs, la ligne « Impôt sur les bénéfices » est constituée quasiment exclusivement du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) enregistré pour 1,763 millions d'euros au titre de 2023 sur nos programmes. Notre CIR est en progression de +18% entre 2023 et 2022, en lien direct avec la hausse des investissements réalisés sur nos programmes.

2.6. Les Ressources Humaines d'Oncodesign Precision Medicine

2.6.1. Les effectifs 2023

	Effectifs	
	au 31 déc. 2023	au 31 déc. 2022
Dirigeants	2	1
Cadres	16	20
ETAM	2	1
Apprenti	-	-
Total	20	22

L'effectif salarié d'OPM a légèrement baissé (-2 personnes) par rapport à 2022 et s'établit à 20 personnes¹. L'effectif incluant les prestations externes est de 22 personnes.

La variation dans le nombre de "Dirigeants", quant à elle s'explique par la prise en compte début 2023 de la nomination en tant que Directrice Générale et Mandataire de Mme Karine Lignel, elle était précédemment recensée parmi les cadres.

2.6.2. De la diversité et de l'Egalité Professionnelle H/F

Nos caractéristiques d'emploi sont les suivantes :

- 8 Femmes d'une moyenne d'âge de 42.7 ans et une ancienneté moyenne de 3.5 ans
- 12 Hommes d'une moyenne d'âge de 46.2 ans et une ancienneté moyenne de 7.1 ans
- De 8 nationalités différentes
- L'équipe de direction est composée de 33% de Femmes et 66% d'Hommes (NB : le CA est composé de deux administratrices et 3 administrateurs dont 40% sont des administrateurs indépendants)

Bien que règlementairement non soumise aux obligations déclaratives nationales relatives à l'Index Egalité Professionnelle H/F, OPM est particulièrement vigilante quant à ses actions en la matière.

Ainsi, la structure de rémunération variable est uniquement basée sur la classification conventionnelle des emplois, il en est de même pour les éléments de rémunération relatif au partage de la valeur, qu'il s'agisse des primes susnommées ou des programmes d'actionnariats salariés, programmes dont 100% des salariés d'OPM sont bénéficiaires.

En 2023, selon le référentiel retenu, le *Gender Gap Pay* est de 27% (Commission Européenne) ou de 38% (OCDE).

¹ OPM compte 22 personnes à temps plein (ETP) en ajoutant aux 20 salariés, Mme Bloom et M Hoflack.

3. La trésorerie

Au 31 décembre 2023, OPM disposait d'une trésorerie de 10,01 millions d'euros. Pour mémoire, l'année 2023 avait débuté pour OPM avec un niveau élevé de trésorerie de 13,5 millions d'euros et OPM avait obtenu en octobre 2023 un prêt de 6 millions d'euros.

A ce niveau de trésorerie au 31 décembre, sont venus s'ajouter depuis :

- le produit net de la levée de fonds de 2 millions d'euros, soit 1.734 millions d'euros, et
- la perception de 0,52 million d'euros au titre de la subvention et de l'avance récupérable dans le cadre du programme ANIMUS (Deep Tech) qui a obtenu le soutien de l'Etat sur fonds issus du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA4) ou du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie (FII) et a pour objectif de financer les phases de recherche et développement d'une innovation de rupture, avant son lancement industriel et commercial. (cf. détail infra)

Ce niveau de trésorerie permet d'affirmer qu'OPM bénéficie d'une solide visibilité financière jusqu'à début 2025 et ce, sans inclure les revenus futurs relatifs aux potentiels prochains revenus, *milestone* et *up-fronts* pour ses produits développés en partenariat existants ou à venir.

4. Autres éléments clés pour OPM

4.1. Propriété intellectuelle

OPM dispose d'une protection intellectuelle précise et à plusieurs niveaux : en ligne avec les stratégies habituelles des pharmas et basée sur nos plateformes d'innovation propriétaires. Nos brevets sont soumis de façon précoce en application d'une stratégie claire et une gestion efficace de notre portfolio de brevets et en ligne avec notre portefeuille de brevets actuel sur les programmes Nanocyclix :

- RIPK2
- LRRK2 (co-propriété de Servier et de OPM)
- le traceur TEP Florepizol

Actuellement, il y a 6 brevets protégeant nos programmes, le dernier en date ayant été publiée en octobre 2023 et porte sur RIPK2 (ONC-037)

Application	Target	title	Applicant	Filing number	Filing date	International filing	Filing date	Publication	Publication date	National phase date	National phase countries #
ONC-026	RIP2 Rig.	Macrocyclic RIP2 kinase inhibitors	Oncodesign Precision Medicine	EP14185130.3	17/09/2014	PCT/EP2015/071347	17/09/2015	WO/2016/042087	24/03/2016	15/03/2017	AE, AU, BR, CA, CN, EA, EG, EP, HK, ID, IL, IN, JP, KR, MX, MY, NZ, SA, SG, TH, TW, UA, US, ZA
ONC-027	PET tracer	RADIOLABELED MACROCYCLIC EGFR INHIBITORS	Oncodesign Precision Medicine	EP16157885.1	29/02/2016	PCT/EP2017/054611	28/02/2017	WO2017/148925	07/09/2017	21/08/2018	AU, CA, EP, IL, JP, US
ONC-036	RIPK2 NNO Linkers	Macrocyclic RIPK2 kinase inhibitors	Oncodesign Precision Medicine	EP20154852	31/01/2020	PCT/EP2021/052255	31/01/2021	WO 2021/152165	05/08/2021	01/08/2022	AE, AR, AU, BH, BR, CA, CN, EA, EG, EP, HK, ID, IL, IN, JP, KR, MX, MY, NZ, OM, PK, QA, SA, SG, TH, TW, UA, US, UY, ZA
ONC-037	RIPK2 série 121	MACROCYCLIC RIP2-KINASE INHIBITORS	Oncodesign Precision Medicine	EP23167949.9	14/04/2023		apr 24		october 24		
OS-001	LRRK2	New Macrocyclic LRRK2 kinase inhibitors	Les Laboratoires Servier / OPM	EP20315236.8 EP21305112.1	06/05/2020 28/01/2021	PCT/EP2021/061827	05/05/2021	WO2021224320	11/11/2021	01/11/2022	54 countries
OS-002	LRRK2	New Macrocyclic LRRK2 kinase inhibitors	Les Laboratoires Servier / OPM	EP213053343.1 EP21306329.0	18/03/2021 24/09/2021	PCT/EP2022/056910	17/03/2022	WO 2022/194976	22/09/2022	01/10/2023	

4.2. RSE

La démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises d'OPM s'intègre parfaitement à sa culture. Celle-ci est fondée sur le partage, l'entraide, la communauté, la sociabilité et, plus globalement, sur la solidarité.

Les valeurs que nous défendons font partie intégrante de notre ADN et de notre engagement collectif. Pour OPM « on réussit ensemble ou bien on ne réussit pas » : la création de valeur découle de la réciprocité – entre collaborateurs, avec nos partenaires, experts et investisseurs. Nous œuvrons à forger une empreinte sociologique fondée sur l'exemplarité et le collectif.

C'est dans cet esprit que des efforts et investissements importants sont réalisés par OPM pour organiser les forces vives et faire émerger l'innovation, engager des collaborations de recherche, mutualiser les ressources et codévelopper des outils et technologies. OPM doit préfigurer la médecine de demain. Créer l'innovation au bénéfice des patients sans solution thérapeutique.

4.2.1. Les points clés et les actions de notre démarche RSE:

- Créer l'innovation au bénéfice des patients sans solution thérapeutique

Nous œuvrons à établir ainsi un continuum allant de la cible au patient pour mettre en place une véritable médecine de précision : développer les outils de diagnostic et thérapeutiques pour administrer le bon traitement, au bon patient et au bon moment, et garantir ainsi des médicaments efficaces à un prix accessible **pour tous sur la planète**.

- Garantir une intégrité irréprochable à nos partenaires et aux patients

OPM est structurée pour être tournée vers les autres et interagir de manière fluide avec son environnement : les partenariats doivent être irréprochables en termes d'excellence scientifique et technologique. Nous devons délivrer le meilleur de nous-même dans les partenariats avec au centre de la démarche l'intérêt du patient.

- Protéger l'environnement

OPM exerce ses activités d'une manière respectueuse de l'environnement, et limite sa consommation au strict nécessaire à la bonne réalisation de notre activité, tout en intégrant un plan de réduction et de recyclage pour l'intégralité des déchets de bureaux et le fait garantir par ses sous-traitants.

Dans ce cadre, OPM a engagé une démarche d'évaluation de ses émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de sa chaîne d'émission (scope 1,2 et 3). Celle-ci a été réalisée en juin 2023 par un tiers – Carbometrix – sur la base du référentiel « GHG Protocol Corporate Accounting & Reporting Standard ».

- Garantir l'intégrité et la confidentialité des données

OPM s'engage à ce que les résultats et rapports générés, enregistrés et traités dans le cadre de ses activités soient exacts, complets et fiables. Ils doivent refléter avec exactitude la véritable nature des données et résultats générés, et restent confidentiels.

Dans ce cadre, afin de caractériser ces informations, les évaluer et identifier les améliorations possibles, OPM a adhéré et souscrit à la démarche d'évaluation mise en œuvre par Ecovadis®.

- Adopter une politique sociale engagée

OPM s'engage à adopter un dialogue social pour développer et entretenir l'engagement de ses collaborateurs, et faciliter leur implication dans des projets de développement local ou solidaires.

Dans ce cadre, afin de caractériser ces informations, les évaluer et identifier les améliorations possibles, OPM a adhéré et souscrit à la démarche d'évaluation mise en œuvre par Ecovadis®.

- Garantir la loyauté dans l'ensemble de nos pratiques

OPM s'engage à garantir l'intégrité de ses échanges avec ses partenaires, actionnaires et collaborateurs : bannir tout type de fraude à caractère commercial, tout chantage ou tout acte d'intimidation, respecter la réglementation relative au droit de la propriété intellectuelle, inclure dans les contrats d'affaires des clauses de non-corrupcion, sensibiliser ses collaborateurs aux situations de conflit d'intérêt et de délit d'initié. Dans ce cadre, afin de caractériser ces informations, les évaluer et identifier les améliorations possibles, OPM a adhéré et souscrit à la démarche d'évaluation mise en œuvre par Ecovadis®.

4.2.2. Les acteurs et actes de notre démarche RSE

Dès sa création, OPM a intégré la démarche RSE dans sa stratégie, en identifiant en son sein, les acteurs clés de celle-ci.

Ainsi, la démarche est animée par une des membres de l'équipe de direction et portée par Mme Karine Lignel, cofondatrice et DGD d'OPM.

Conçue comme une démarche participative, c'est avec l'ensemble des salariés que les deux axes de travail de l'année 2023 ont été décidé :

- Le 1^{er} axe défini était de travailler sur notre empreinte carbone, s'est matérialisé par la mesure de celle-ci en juin 2023 avec Carbometrix,
- Le 2nd axe était de proposer et/ou de participer à des actions sociétales de recherche contre le Cancer sous forme de mécénat de temps ou de compétences, ou la participation à des manifestations en ce sens.

Ainsi, des contacts et échanges avec trois associations de patients ainsi qu'un centre clinique sont noués en 2023 et les modalités de participation sont en cours de finalisation en début d'année 2024.

Par ailleurs, une équipe de salariés d'OPM a participé à Odyssea Dijon, manifestation de soutien à la recherche contre le cancer du sein. Dans la logique de notre démarche, OPM a inclus dans son équipe un athlète dijonnais (vainqueur de la Course), qu'OPM soutient par ailleurs dans sa préparation pour les JO Paris 2024.

5. Faits marquants

5.1. Faits marquants de l'exercice

5.1.1. Février 2023 Oncodesign Precision Medicine annonce l'entrée en Phase I de son inhibiteur de RIPK2 OPM-101, un nouvel agent thérapeutique pour les MICI

En février 2023, OPM connaît une étape très importante pour avec l'entrée en clinique de son candidat-médicament OPM-101 (OPM-101) issue de notre technologie Nanocyclix®.

La stratégie d'OPM est de financer le développement jusqu'à la preuve du concept clinique en Phase 2a en 2024 après avoir déterminé l'indication clinique la plus adaptée dans la poursuite de cette phase I et enfin, rechercher un partenaire pharmaceutique pour la suite.

Les MICI touchent plus de 200 000 personnes en France et 40% des patients à travers le monde sont non-répondeurs aux traitements existants. Les MICI (maladies inflammatoires chroniques de l'intestin) regroupent, notamment, des pathologies telles que la colite ulcéreuse (UC) et la maladie de Crohn (CD). Le nombre de patients concernés a été estimé à 10 millions dans le monde avec une prévalence de 1% (analyse EFCCA), en augmentation constante principalement dans les pays développés.

Le marché global combiné des 8MM (8 marchés majeurs) UC et CD a représenté 14,2 milliards de dollars en 2019 avec une prévision de croissance à l'horizon 2029 à 24.9 milliards de dollars (Rapports GlobalData 2020). RIPK2 joue un rôle essentiel dans la modulation de la réponse immunitaire innée, rendant cette kinase particulièrement pertinente pour répondre au besoin de thérapeutiques plus sûres et plus efficaces des patients souvent confrontés à des effets secondaires importants avec les thérapies actuelles. De plus, les connaissances actuelles sur cette cible, associées au profil favorable de OPM-101, ouvrent la possibilité de réaliser des combinaisons avec les thérapies en première ligne de traitement, notamment celles basées sur des anticorps anti-TNF α .

OPM-101 est une molécule macrocyclique issue de la plateforme propriétaire d'OPM, Nanocyclix®. Il s'agit d'un inhibiteur de Type 1 (inhibiteur dans la cavité active de la kinase) hautement puissant, sélectif des autres kinases et oralement biodisponible. En pharmacologie, OPM-101 a démontré une bonne efficacité dans plusieurs modèles précliniques de la colite. Son profil de sécurité caractérisé dans les études précliniques atteint un standard de qualité reconnu par l'industrie pharmaceutique et compatible avec une administration chronique pour traiter des pathologies telles que les MICI. La stratégie de propriété intellectuelle adoptée par OPM permet de protéger efficacement la valeur de cet actif et son utilisation dans un grand nombre d'indications thérapeutiques.

L'étude clinique « *First-in-human* » annoncée est une étude sur volontaires sains, randomisée, en double-aveugle, contrôlée avec un placebo, et dont le design comporte une phase d'administration simple (SAD), une phase d'administration multiple (MAD) afin d'étudier la sécurité, la tolérabilité, le profil pharmacocinétique et pharmacodynamique de OPM-101. Cette Phase 1 inclut également l'étude de l'effet nourriture et l'étude de l'effet genre afin de préparer au mieux le futur développement clinique de la molécule.

5.1.2. Octobre 2023 : OPM annonce les résultats intermédiaires positifs de son étude de phase 1 évaluant OPM-101 chez des volontaires sains

Cette première partie de l'essai de phase 1 a été réalisée en 7 mois. 72 volontaires sains ont été randomisés et OPM-101 a été évalué par rapport à un placebo en administration orale unique à des doses croissantes (SAD).

Cet essai a permis de montrer qu'OPM-101 disposait d'une importante marge de sécurité, les doses testées allant de 5 à 1000 mg et la dose maximale tolérée n'ayant pas été atteinte.

De plus, OPM-101 a montré un engagement significatif de la cible sur une durée de 24h, dès l'administration des doses les plus faibles.

Au terme de la SAD, OPM-101 a montré une excellente tolérabilité dans toutes les cohortes. Après une administration orale unique d'OPM-101 (à des doses allant de 5 à 1000 mg), l'engagement de la cible a été observé à des doses faibles dès 1h après l'administration et maintenu à un niveau très significatif sur 24h.

Aucun événement indésirable grave ou sévère, ni de toxicité limitant l'administration du produit ou menant à une sortie d'étude n'a été observé au cours de la partie SAD de l'étude.

Les quelques événements indésirables possiblement reliés au produit sont majoritairement légers et permettent d'envisager sereinement une administration orale répétée.

OPM a pu capitaliser sur l'analyse de données sur OPM-101 obtenues au cours de la SAD afin d'optimiser la préparation de la seconde partie de l'étude, dont le démarrage est prévu au 4^{ème} trimestre 2023, à la suite de l'approbation de l'ANSM :

- OPM-101 est absorbé rapidement par voie orale avec une demi-vie d'élimination estimée entre 12h et 15h permettant d'envisager une administration du produit une fois par jour avec un engagement de la cible supérieur à 80%.
- La prise d'un petit déjeuner riche en matières grasses a augmenté les concentrations maximales (C_{max}) et l'exposition totale (AUC_{0-t}) au produit. L'administration d'OPM-101 après un petit déjeuner permet donc d'envisager l'administration de doses plus faibles pour obtenir des niveaux d'inhibition de la cible équivalents.
- Une cohorte dédiée a également permis d'évaluer l'effet genre afin de préparer la seconde partie de l'étude, qui sera axée sur une administration répétée pendant 14 jours. À la fin de chacune des sept cohortes de croissance de doses, un comité de revue des données a donné son accord pour passer à la cohorte suivante avec une dose supérieure.

Jan Hoflack, Directeur Général Délégué et Chief Scientific Officer d'Oncodesign Precision Medicine, déclarait qu'OPM-101 a été très bien toléré et a montré un engagement significatif de la cible sur une durée de 24h, dès l'administration de doses faibles. Ces arguments sont en faveur d'un profil disposant d'une marge thérapeutique importante. Le comité de revue des données (DRC) a revu et analysé l'ensemble des données obtenues lors de la partie SAD de l'étude, et a recommandé le démarrage de la partie MAD (administrations répétées) de l'étude.

Dans cette partie, l'administration d'OPM-101 se fera deux fois par jour à des doses permettant de maintenir un engagement de la cible supérieur à 80%. Le démarrage de la

partie MAD est prévu début Q4-2023. L'exécution de cette Phase 1 SAD – 9 cohortes en seulement 7 mois – démontre la qualité de notre produit OPM-101 et celle de nos équipes préclinique et clinique.

Philippe GENNE, Président Directeur Général d'Oncodesign Precision Medicine, ajoute : « Nous sommes très satisfaits du déroulement de cet essai clinique à ce stade. OPM-101 est une molécule qui dispose d'un profil pharmacologique idéal, c'est un candidat médicament parfait qui va nous permettre pleinement de tester le potentiel thérapeutique de l'inhibition de la kinase RIPK2 dans le cadre des maladies inflammatoires digestives chroniques chez les patients. Ces résultats renforcent notre avance sur nos principaux concurrents identifiés à ce jour et sont très attractifs vis-à-vis des principaux key opinion leaders mondiaux avec lesquels nous travaillons pour construire la phase 2 clinique ».

5.1.3. Octobre 2023 : OPM annonce un financement bancaire de 6 millions d'euros accordé par Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté, Crédit Agricole de Champagne Bourgogne et Société Générale

Oncodesign Precision Medicine, a conclu un accord de financement, d'un montant total de 6M€, avec trois banques régionales : la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne, et la Société Générale, mettant en évidence la confiance, construite dans le temps, de l'écosystème régional et l'importance de l'ancrage géographique dans le développement des entreprises technologiques.

Ce financement non dilutif permet à OPM de poursuivre le développement clinique d'OPM-101 et de soutenir le développement de son portefeuille de produits et de ses technologies

Cet accord, stratégique et unique, met en évidence :

- la force des financements régionaux et l'ancrage géographique d'OPM
- la confiance de l'écosystème dans le projet OPM

Ce financement renforce la visibilité d'OPM avec une position de trésorerie de 13,35 millions d'euros au 03/10/2023 et permet à OPM d'avancer, tel que prévu, dans le développement clinique d'OPM-101 notamment en poursuivant la phase I volontaires sains, et de préparer la phase IIa, tout en continuant à développer ses technologies et son portefeuille de produits.

Ce financement permet enfin au management et à l'équipe de se concentrer sur la mission de l'entreprise, le développement de traitements des cancers résistants et métastatiques et de continuer à créer de la valeur dans l'entreprise.

L'emprunt est garanti par Bpifrance et P.C.G.

5.1.4. Décembre 2023: TP ICAP Midcap initie à l'achat la couverture d'Oncodesign Precision Medicine

Dans son étude d'initiation intitulée « Identifier la voie thérapeutique efficace », TP ICAP Midcap initie le suivi du titre avec une recommandation à l'achat et un objectif de cours de 2,75 euros par action.

5.2. Evènements postérieurs à la clôture

5.2.1. Janvier 2024 : Oncodesign Precision Medicine obtient des subventions FEDER d'un montant total de 2,1 M€ pour son programme COMETE

La Société a obtenu, en janvier 2024, de la part de FEDER, l'un des principaux programmes de financements européens de l'Union Européenne visant à promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale entre les régions, une subvention d'un montant maximum total de 7,8 M€ (pour un coût total du projet de 9,2 M€) soit environ 75% du montant éligible, dont 2,1 M€ pour OPM, sur une période de 5 ans pour son programme COMETE/



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Le programme COMETE (moleCular radiOtherapy for METastatic Colorectal and gastric canCErs) répond à l'appel à projet régional FEDER-FSE+. Il porte sur le développement d'un portefeuille de molécules de radiothéranostiques pour le traitement de cancers avancés digestifs. Le projet a pour but de développer un candidat radiothéranostique jusqu'aux études de dosimétrie pré-clinique. Le projet COMETE est porté par OPM ainsi que par le centre de lutte contre le cancer (CGFL) et par l'Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne (ICMUB, UMR CNRS 6302), tous basés à Dijon.

La subvention obtenue contribuera à l'avancement dans la recherche et le développement d'un portefeuille de molécules de radiothéranostiques jusqu'au stade pré-clinique. Les molécules de radiothérapie interne vectorisées (RIV) seront développées pour traiter les cancers avancés digestifs et leurs compagnons diagnostique seront développés pour le diagnostic et le suivi de ces mêmes patients avant et après traitement par RIV. Cette contribution du FEDER au programme COMETE renforce ainsi la position d'Oncodesign Precision Medicine en tant qu'acteur majeur du secteur de la biotechnologie dans des indications à fort besoin médical. Ce projet, qui sera développé en Région Bourgogne Franche-Comté, s'intègre dans une dynamique régionale forte en faveur du développement des biotechnologies et de la médecine de précision.

5.2.2. Janvier 2024 : Oncodesign Precision Medicine lance une augmentation de capital d'environ 3 M€ avec délai de priorité pour les actionnaires

OPM lance une augmentation de capital avec délai de priorité pour les actionnaires. Cette augmentation de capital d'un montant d'environ 2,7 M€ avec suppression du droit préférentiel de souscription et un délai de priorité au profit des actionnaires, pouvant être porté à environ 3,1 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension. La période de souscription de l'Offre au Public et du Placement Global est du 29 janvier au 7 février 2024 inclus avec un délai de priorité des actionnaires du 29 janvier au 2 février inclus.

Le prix ferme est de 1,32 € par Action Nouvelle et l'offre est garantie pour un montant d'environ 2 M€ par des actionnaires historiques et des investisseurs garants

L'utilisation des fonds de cette levée sera pour assurer le besoin de financement complémentaire relatif aux programmes cliniques et précliniques prioritaires de la Société au cours des 12 prochains mois, à savoir :

- son programme OPM-101 dans les maladies inflammatoires de l'intestin intégrant le plan de développement permettant le lancement de la phase 2a,
- son programme OPM-102 en Oncologie, et
- son programme STarT dans le cancer du pancréas, développé en partenariat avec Servier.

Le développement du programme OPM-201 de la Société pour le traitement de la maladie de Parkinson se poursuivra en partenariat avec Servier qui assume l'intégralité des investissements relatifs à ce programme

5.2.3. février 2024 OPM annonce le résultat de son augmentation de capital d'un montant d'environ 2 M€

La Société a lancé, le 25 janvier 2024, une augmentation de capital d'un montant d'environ 2,7 M€ avec suppression du droit préférentiel de souscription et un délai de priorité au profit des actionnaires, pouvant être porté à environ 3,1 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension.

Ladite augmentation de capital a ainsi fait l'objet d'une demande de 1 184 027 Actions Nouvelles, soit

L'Offre a été souscrite, à hauteur de 1 184 027 actions nouvelles, au prix ferme de 1,32 € par Action Nouvelle, soit une demande globale d'environ 1,56 M€. décomposée comme suit :

- Dans le cadre du délai de priorité, la demande des actionnaires existants de la Société a porté sur un total d'environ 0,9 M€, correspondant à 644 516 Actions Nouvelles souscrites à titre irréductible et réductible, soit environ 42,6% des Actions Nouvelles allouées ;

- La demande exprimée dans le cadre du Placement Global et de l'Offre à Prix Ferme a porté sur 539 511 Actions Nouvelles, représentant environ 0,7 M€, soit environ 35,7% des Actions Nouvelles allouées.

Pour rappel, l'opération bénéficiait, préalablement à son lancement, d'engagements de souscription et de garantie garantissant 75,04% du montant de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension).

Les garants ont, par conséquent, été appelés à hauteur de 25,48% de leurs engagements soit à hauteur de 327 337 actions nouvelles.

L'augmentation de capital s'est élevée au montant brut total d'environ 2,0 M€, prime d'émission incluse, et a été réalisée par l'émission de 1 511 364 actions nouvelles, d'environ trente-quatre centimes d'euro (0,34€) environ de valeur nominale, soit une augmentation nominale d'environ 516.882,38€

Pour rappel, cette opération n'a pas donné lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »).

5.2.4. Oncodesign Precision Medicine obtient un financement d'Aide au Développement Deep Tech pour son programme ANIMUS

L'aide est octroyée sous la forme d'une combinaison de subventions et d'avance récupérable pour financer des dépenses de R&D. Ce soutien est financé par l'Etat sur fonds issus du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA4) ou du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie (FII) et a pour objectif de financer les phases de recherche et développement d'une innovation de rupture, avant son lancement industriel et commercial.

Le programme ANIMUS (Ai-boosted Nanocyclix® platforM drUg diDiscovery) vise au développement de méthodes propriétaires utilisant l'IA pour l'optimisation des molécules. Il est exclusivement porté par OPM.

OPM dispose aujourd'hui d'une collection unique de macrocycles issue de la technologie Nanocyclix® de plus de 12 000 molécules, toutes inhibitrices de kinase. Après avoir effectué une caractérisation extensive de ces molécules, OPM possède une base de données annotée unique dans l'industrie, une ressource exclusive pour l'application de méthodologies de Machine Learning et Deep learning pour optimiser le processus de Drug Discovery.

L'objectif principal d'ANIMUS est de développer des technologies propriétaires pour améliorer l'efficacité du processus de découverte de médicaments chez OPM, à partir de la technologie Nanocyclix®. Cela implique le développement d'approches IA permettant d'une part de systématiser l'optimisation de tous les paramètres à chaque cycle de DMTA1 afin de réduire le nombre total de cycles nécessaires à l'identification de candidats médicaments et, d'autre part, d'utiliser la conception générative de molécules NCX pour évaluer un très grand nombre de molécules in silico dans l'étape de conception.

Le Fonds d'Aide au Développement Deep Tech a attribué au programme ANIMUS un financement de 745 000€ pour un coût total du projet de 1,49 M€ pour une durée de projet de 36 mois.

6. Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs d'OPM sont résolument tournés vers l'avancement de ses programmes.

A ce titre, 2024 devrait voir

- la fin de la Phase 1 Volontaires Sains d'OPM-101 (First-in-Class inhibiteur de RIPK2 dans les MICI), et la possibilité de son entrée en phase 2
- la fin de la Phase 1 Volontaires Sains d'OPM-201 (First-in-Class inhibiteur de LRRK2 dans la maladie de Parkinson) en partenariat avec Servier.
- en oncologie, la fin de la preuve de concept préclinique d'OPM-102.
- en Radiothérapie Interne Vectorisée (RIV), nos équipes travaillent au choix d'un partenaire industriel européen pour notre plateforme dans le cadre du projet COMETE
- le démarrage du projet ANIMUS

Enfin, les équipes d'OPM sont mobilisées pour identifier, constituer et présenter des dossiers nous permettant l'obtention d'autres financements publics.

7. Risques et incertitudes auxquels la société et le groupe sont confrontés

7.1. Risques liés à l'activité de la société

7.1.1. Risque lié au développement de candidats médicaments

La Société est une société de biotechnologie dont les produits les plus avancés sont à un stade clinique mais dont aucun n'a fait l'objet d'une autorisation de mise sur le marché.

La Société mène les projets suivants :

- Développer en clinique deux candidats médicaments issus de Nanocyclix® dans les maladies immuno-inflammatoires et de Parkinson ;
 - Faire la preuve du concept d'OPM-101 en clinique en Phase 2 en 2026 et signer un partenariat pharmaceutique pour le marché des maladies immuno-inflammatoires. L'objectif étant d'accorder une licence après les résultats de la phase 2 ;
 - Contribuer au développement d'OPM-201 en clinique pour aboutir à la fin de la phase 3 en 2028 (démarrage en 2026), en partenariat avec les Laboratoires Servier (plusieurs milestones attendus d'ici fin 2028). Ce programme est intégralement financé par les Laboratoires Servier.

La stratégie de la Société repose en outre sur l'élaboration d'un portefeuille de candidats médicaments et sur l'avancée des développements cliniques de ces candidats médicaments. Les efforts de recherche et de développement de la Société pourraient ne pas aboutir à un portefeuille de candidats médicaments efficaces, avec un profil d'innocuité favorable, et à leur mise sur le marché dès lors que le processus de développement de candidats médicaments est long, complexe, coûteux, et à l'issue incertaine. De manière générale, le temps de développement d'un médicament en santé humaine est long, souvent supérieur à 10 ans, entre la découverte de la molécule (candidat médicament) et la mise sur le marché des médicaments proprement dite.

En conséquence de ces risques et incertitudes, le développement des produits pourrait être retardé ou ne pas aboutir.

Dans ses recherches de candidats médicaments utilisables chez l'homme, la Société pourrait être dans l'obligation d'engager des dépenses supplémentaires et subir des retards, voire être dans l'impossibilité de mener à bien le développement et la commercialisation de ses produits candidats. La Société ne peut en effet garantir que les résultats des tests, essais précliniques et cliniques en cours ou à mener démontreront la tolérance, la sécurité et l'efficacité de ses candidats médicaments.

Les tests précliniques et les essais cliniques constituent des processus longs, coûteux et imprévisibles pouvant accuser des retards conséquents. La Société ne peut garantir la réalisation de ses essais dans les conditions et selon le calendrier prévu, ni même qu'ils seront effectivement réalisés.

De plus, l'obtention d'un résultat défavorable dans un ou plusieurs essais peut constituer un sérieux revers pour les produits candidats de la Société et, plus généralement, pour la Société elle-même et l'ensemble de ses activités. Un résultat défavorable dans l'un de ses essais pourrait amener la Société à retarder, réduire la portée ou annuler un ou plusieurs de ses programmes de développement.

Dans le cadre du développement de candidats médicaments, la Société est confrontée à un certain nombre de risques, et notamment :

- le risque que les résultats obtenus ne confirment pas les résultats positifs d'une étude ou d'un essai antérieur ;
- le risque qu'un produit candidat soit inefficace, moins efficace qu'un traitement autorisé existant ou qu'il soit à l'origine d'une toxicité ou d'un effet secondaire inacceptable (à très court terme comme à long terme) ;
- le risque que les résultats des essais sur un candidat médicament de la Société n'atteignent pas le niveau de signification statistique requis par les autorités réglementaires compétentes afin de permettre l'avancement du candidat médicament dans son développement.

Les résultats favorables des études précliniques ne garantissent pas nécessairement un succès clinique. De même, des essais cliniques de plus grande envergure ou de phase plus avancée peuvent produire des résultats différents que ceux des essais cliniques de phase plus précoce correspondants.

D'autres facteurs peuvent avoir un effet significatif défavorable sur le développement de nouveaux candidats médicaments :

- la sélection en amont des nouveaux produits ou de nouveaux domaines de développement et la décision de donner la priorité à tel ou tel candidat médicament en lui allouant des ressources financières supplémentaires pourraient s'avérer peu pertinentes, ne pas déboucher sur le lancement de nouveaux produits et détourner des ressources financières et humaines de meilleures opportunités ;
- les équipes de recherche et développement pourraient ne pas parvenir à développer les nouveaux produits nécessaires aux objectifs de la Société, tant pour la conquête de nouveaux marchés que pour le maintien des débouchés actuels ;
- le co-développement avec d'autres partenaires pourrait s'avérer plus difficile qu'escompté et les lancements correspondants pourraient être retardés ou abandonnés ;
- de nouvelles exigences réglementaires pourraient retarder ou faire échouer le développement préclinique et/ou clinique des candidats-médicaments ;
- des difficultés d'approvisionnement en matières premières impactant la production des lots cliniques pourraient retarder ou interrompre un essai clinique en cours ou projeté ; et
- l'émergence de nouvelles thérapies générées par des concurrents peut fortement diminuer l'attractivité des programmes de la Société, menant à l'arrêt du développement préclinique et/ou clinique des candidats-médicaments

Si la Société ne continue pas de développer ses candidats médicaments ou ne trouve pas de partenaires en vue de les commercialiser/les prendre en licence prochainement, la Société pourra ou devra faire face à des difficultés financières importantes

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est élevé.

7.1.2. Risque lié à la recherche et à la conclusion d'accords de collaboration ou de licence pour le développement et la commercialisation des produits en lien avec OPM-101

Le développement de produits biopharmaceutiques, la réalisation d'essais cliniques, l'obtention d'autorisation de mise sur le marché et la capacité de fabriquer et commercialiser les candidats médicaments sont coûteux et requièrent des ressources importantes. De ce fait, la Société cherche à établir un ou des partenariat(s) avec des tiers pour le développement et une éventuelle commercialisation de ses candidats médicaments.

Ce type de collaboration comporte un certain nombre de risques, dont ceux présentés ci-après :

- ces partenaires peuvent ne pas disposer de suffisamment de ressources ou décider de ne pas consacrer les ressources nécessaires aux projets de la Société en raison de contraintes internes, comme des limites budgétaires, un manque de ressources humaines ou un changement de leur orientation stratégique ;
- ces partenaires peuvent remettre en cause, y compris par voie judiciaire, l'exécution de leurs obligations au titre du partenariat, que cela soit en matière de développement et de commercialisation, de paiement des dépenses relatives aux activités menées ou de répartition éventuelle des recettes générées ;
- ces partenaires peuvent décider de développer un produit concurrent en dehors du contrat de collaboration conclu avec la Société ;
- ces partenaires peuvent ne pas être en mesure d'obtenir, ou considérer qu'ils ne peuvent pas obtenir, les autorisations ou certifications réglementaires requises.

La Société est également confrontée à une concurrence dans la recherche de partenaires. Si elle n'était pas en mesure de nouer de nouvelles collaborations de confiance permettant d'atteindre les objectifs du partenaire concerné tout en répondant aux attentes de la Société, cette dernière pourrait ne pas être en mesure de développer ses candidats médicaments et serait alors dans l'incapacité de générer des recettes significatives.

A date, la Société envisage de conclure des accords de collaboration et/ou des accords de licence avec des groupes pharmaceutiques disposant d'une plus grande expérience en développement clinique, enregistrement réglementaire et en commercialisation de médicaments et de ressources financières importantes pour son candidat médicament OPM-101, et ce, afin de bénéficier des ressources (financières et techniques) et des compétences nécessaires pour mener à bien le développement, la production et la commercialisation des produits de la Société. Dans les hypothèses où un accord de collaboration relatif au développement et à la commercialisation d'un candidat médicament serait conclu, la Société pourrait également conclure de nouveaux accords pour le développement et la commercialisation de ce candidat médicament dans des territoires autres que ceux couverts

par le premier accord de collaboration. En cas de difficultés dans le développement d'OPM-101, la société pourrait substituer cette dernière par des molécules dites « Follow Up » ou « Back up » issues du même programme RIPK2. Cette substitution engendrerait des délais importants et des coûts supplémentaires dans le développement d'un candidat médicament issu de ce programme.

Si la Société ne parvenait pas à conclure de tels accords à des conditions raisonnables, elle devrait alors trouver les ressources financières nécessaires, développer ses propres compétences en interne pour le développement, la production et la commercialisation de certains de ses produits ou serait amenée à mettre un terme au développement de certains programmes pour recentrer ses activités et/ou restructurer son organisation interne. La réalisation d'un tel risque pourrait retarder ou empêcher le développement ou la commercialisation d'OPM-101, et retarder ou remettre en cause le développement et la commercialisation des produits issus de son portefeuille préclinique et par conséquent avoir un effet défavorable significatif sur la Société, ses activités, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

De plus, les partenariats et accords de commercialisation sont complexes et nécessitent des ressources importantes et un temps significatif pour leur négociation, conclusion et mise en œuvre. Dans l'hypothèse où ces accords seraient conclus, ils pourraient (i) être conclus à des conditions économiquement moins favorables que celles anticipées par la Société, (ii) être résiliés ou ne pas être renouvelés par les partenaires, ou (iii) ne pas être pleinement respectés par ces derniers.

La perte de certains partenariats académiques ou scientifiques pourrait avoir un impact sur le développement de la Société.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est élevé.

7.1.3. Risques de dépendance vis-à-vis des programmes les plus avancés

L'activité et le succès futur de la Société dépendent fortement de sa capacité à développer et à licencier ses produits candidats phares, notamment OPM-101 (développé en propre), ainsi qu'OPM-201 en partenariat avec les laboratoires Servier, et les inhibiteurs de kinase en oncologie en propre ou en partenariat, actuellement à un stade précoce.

À la date du présent rapport, les programmes sont à des stades d'avancement différents.

D'autres programmes, moins avancés, ont été également démarrés : OPM-102 en oncologie et la recherche de partenaire pour Promethe®.

En raison des ressources dont la Société dispose pour financer ses activités, elle doit décider quels candidats médicaments elle souhaite continuer à développer et la quantité de ressources à allouer à chacun. Ce processus, appelé « Portfolio Management », comporte des risques. Il dépend de l'expérience des décideurs, des données issues de modélisation dans des études avec des degrés de prédictivité variables, d'estimations sur les coûts futurs, de délais et de taux de réussite estimés.

Les décisions concernant l'allocation de ressources de recherche, de collaboration, de gestion et de financement en faveur de certains programmes pourraient ne pas aboutir au

développement de produits commerciaux viables et détourner des ressources qui auraient pu être affectées à d'autres opportunités.

En outre, il ne peut être certain que les candidats médicaments dont les programmes sont les plus avancés recevront les autorisations réglementaires (par exemple : les autorisations de mener les essais cliniques) ou qu'ils passeront de manière satisfaisante les procédures d'évaluation de conformité requises. OPM s'assurera de tout mettre en œuvre pour que les dossiers soient préparés afin de maximiser les chances de succès et d'obtention des autorisations.

Toute erreur sur la priorité donnée au développement de l'un de ses programmes pourrait avoir un impact négatif sur l'activité de la Société, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est élevé.

7.1.4. Risque lié aux essais cliniques

Des retards, suspensions ou annulations des essais cliniques pourraient engendrer une hausse des coûts supportés par la Société et retarder ou entraver sa capacité à générer des revenus.

Les essais cliniques menés chez l'Homme sont particulièrement onéreux et chronophages. Par ailleurs, ils sont difficiles à élaborer, mettre en place et mener à bien. Le lancement des essais cliniques portant sur les produits candidats de la Société pourrait être retardé pour diverses raisons, notamment du fait de retards dans :

- la détermination d'un profil de sécurité et d'efficacité suffisant pour l'obtention de l'autorisation réglementaire nécessaire au lancement d'un essai clinique chez des patients (marge thérapeutique) ;
- la validation des méthodes d'évaluation visant à étayer le contrôle qualité du produit candidat ;
- la fabrication en quantités suffisantes du produit candidat, nécessaires à la réalisation des essais cliniques ;
- La stabilité dans le temps du principe actif ou du produit fini ;
- l'obtention de l'autorisation du comité d'éthique et /ou des agences réglementaires pour la réalisation d'un essai clinique dans un ou plusieurs centre(s) d'essais cliniques ;
- la détermination de la posologie à utiliser dans l'essai clinique
- l'élaboration de l'essai clinique; et
- l'inclusion des patients, laquelle est fonction d'un grand nombre de paramètres, comme la taille de la population de patients, la nature du protocole, la proximité géographique des patients par rapport aux centres d'essais cliniques, la disponibilité de traitements efficaces pour l'indication concernée et les critères d'éligibilité définis pour l'essai clinique.

La réalisation des essais cliniques portant sur les produits candidats de la Société peut également être retardée, suspendue ou annulée en raison d'un certain nombre de facteurs, parmi lesquels :

- un manque d'efficacité des produits candidats au cours de l'essai clinique ;
- la survenance d'effets secondaires indésirables des produits candidats ou de leur formulation ou;
- la survenance d'événements inattendus au cours des essais cliniques, nécessitant l'introduction d'amendements au protocole ou de modifications relatives à la conception de l'essai ;
- l'incapacité à lever suffisamment de fonds supplémentaires pour assurer le financement des essais cliniques ou des programmes de développement ;
- la nécessité de réaliser les essais cliniques de manière séquentielle, au lieu de les mener en simultanément, afin d'économiser certaines ressources ;
- l'impossibilité de la Société à mener à bien les essais cliniques conformément aux exigences réglementaires ou aux protocoles d'essais cliniques ;
- des retards de la part des instances gouvernementales ou des autorités réglementaires, ou des modifications apportées aux exigences réglementaires, aux politiques ou aux directives émanant des autorités réglementaires, y compris toutes modifications imposées sur la portée ou l'élaboration des essais cliniques, ou encore des demandes d'informations et d'études supplémentaires relatives aux résultats des essais cliniques ;
- des retards dans le recrutement des patients (cf. paragraphe 7.1.6 ci-dessous), l'inconstance du nombre et des catégories de patients disponibles pour les essais cliniques, et des taux de rétention des patients dans les essais cliniques inférieurs aux prévisions ;
- une difficulté à assurer le suivi des patients et à recueillir des données en raison d'une perte de contact avec les patients concernés à la suite de leur traitement ; et
- des interprétations divergentes des données recueillies dans le cadre des essais cliniques de la Société par toute autorité réglementaire compétente.

En cas de retard, de suspension ou d'annulation d'un essai clinique, les perspectives commerciales du produit candidat concerné en seront impactées. La capacité de la Société à générer des revenus à partir de ce produit sera retardée et la Société pourrait dégager des revenus inférieurs à ses prévisions, voire ne dégager aucun revenu.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est moyen.

7.1.5. Risque lié à la responsabilité du fait des produits

Le risque de poursuites relatives à la responsabilité du fait du produit est inhérent au développement et à la commercialisation de produits thérapeutiques. Les effets secondaires, les défauts de fabrication, ou l'administration inadéquate par un praticien médical de produits développés par la Société pourraient provoquer une détérioration de l'état de santé du

patient, des dommages corporels, voire son décès. La société met en place des processus pour suivre le profil de sécurité de ses produits et l'interprétation des signaux pouvant indiquer une toxicité particulière, et pour contrôler ces risques s'ils survenaient.

Ainsi, bien qu'à la date du présent rapport, la responsabilité de la Société n'ait jamais été engagée du fait de ses produits, elle pourrait l'être à l'avenir par les patients participant aux essais cliniques en raison d'effets secondaires inattendus découlant de l'administration des candidats médicaments de la Société.

Des plaintes pénales ou toute autre poursuite judiciaire pourraient être déposées ou engagées contre la Société par les patients, les praticiens médicaux, les autorités réglementaires, les sociétés pharmaceutiques et tout autre tiers utilisant ou commercialisant les produits de la Société.

En outre, la Société, pourrait être contrainte de renoncer ou limiter la commercialisation de licence(s) des médicaments concernés.

La réalisation de l'un de ces événements pourrait empêcher ou entraver la production commerciale et la vente des candidats médicaments de la Société et, de ce fait, pourrait avoir un impact négatif sur l'activité de la Société, ses perspectives, sa situation financière et son développement.

La Société entend souscrire à des polices d'assurance de responsabilité-produit dans le cadre de ses essais cliniques mais ne peut exclure que la couverture de celles-ci s'avère insuffisantes pour rembourser la totalité des dépenses ou pertes éventuelles de la Société.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est moyen

7.1.6. Risque lié aux difficultés de recrutement des patients

Identifier et recruter les patients pour participer aux essais cliniques est essentiel au succès de la Société.

Dans le cadre de ses essais cliniques, la Société peut rencontrer des difficultés à recruter et retenir des patients, notamment compte tenu du nombre de patients nécessaires et/ou du nombre d'études en cours mis en place par la concurrence

Ces difficultés persistantes pourraient avoir pour conséquence d'allonger sensiblement la durée des essais cliniques envisagés et leur coût.

Une fois recrutés, les patients participant aux essais peuvent, à tout moment, suspendre ou mettre un terme à leur participation. Si un trop grand nombre de patients mettaient un terme à leur participation à un essai, l'analyse des résultats de cette étude pourrait ne plus avoir de portée statistique suffisante. La communication de résultats négatifs perçus comme moins favorables que les résultats de produits concurrents, pourrait rendre difficiles, voire impossibles, le recrutement et la retenue de patients pour d'autres essais cliniques.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est moyen.

7.1.7. Risque lié à l'environnement concurrentiel

Le marché pharmaceutique se caractérise par l'évolution rapide des technologies, la prédominance de technologies protégées par des droits de propriété intellectuelle et une concurrence intense. Un nombre important d'acteurs économiques, tels que les laboratoires pharmaceutiques, les sociétés de biotechnologie ou les autres organismes, publics ou privés, de recherche, sont activement engagés dans la découverte, la recherche, le développement de thérapies de luttés contre les maladies et en particulier le cancer.

Les concurrents de la Société bénéficient parfois d'importants moyens financiers, technologiques, humains leur conférant un haut potentiel de développement. Des sociétés plus petites ou plus jeunes que la Société peuvent également se révéler être des concurrents importants.

Il n'y a aucune certitude que les concurrents de la Société ne travaillent pas actuellement à la mise au point de technologies et/ou candidats médicaments et/ou de produits d'une efficacité ou rentabilité égale ou supérieure à celle de la Société ni qu'ils ne le feront pas à l'avenir. Des produits concurrents peuvent s'implanter sur le marché plus rapidement que ceux de la Société, et des avancées médicales ou des développements technologiques rapides par des concurrents peuvent rendre ses produits moins compétitifs ou obsolètes avant que la Société ne parvienne à récupérer ses frais de recherche et développement, et de commercialisation.

La Société ne peut garantir que des concurrents ne développent pas des médicaments alternatifs concurrençant avec succès les candidats médicaments de la Société (en termes d'efficacité, de sécurité, de mode d'action, ...) ou étant considérés par le marché comme étant de qualité similaire ou supérieure aux candidats médicaments de la Société.

De tels événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est moyen.

7.1.8. Risque industriel, chimique, biologique et/ou lié à l'environnement

Il existe des risques environnementaux liés à l'utilisation et la manipulation de matières dangereuses par les sous-traitants et/ou prestataires de la Société.

En effet, dans le cadre des programmes de recherche et de développement ainsi que des tests précliniques diligentés par la Société, les sous-traitants et/ou prestataires sont amenés à utiliser des matières dangereuses notamment des matériaux biologiques et radioactifs, et autres produits chimiques susceptibles d'être toxiques.

En conséquence, la Société, via le recours à ses sous-traitants et/ou prestataires, peut-être impactée par les législations et les réglementations en matière d'environnement et de sécurité régissant l'utilisation, le stockage, la manipulation, l'émission et la mise au rebut des matières dangereuses, y compris les produits chimiques et biologiques ainsi que d'organismes génétiquement modifiés. Par ailleurs, l'utilisation de radioéléments est soumise à autorisation délivrée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (« ASN ») pour l'exercice d'une activité nucléaire à des fins non médicales. Les installations concernées sont contrôlées chaque année par un organisme agréé.

En outre, la Société doit se conformer aux dispositions du Code du travail, relatives à l'obligation de sécurité que l'employeur a vis-à-vis de ses salariés. Conformément aux articles L. 4121-1 à 3 et R. 4121-1 et 2 du Code du travail, la Société a élaboré un document unique d'évaluation des risques pour la santé et la sécurité du personnel de l'entreprise qui recense les risques existant pour la santé et la sécurité du personnel dans l'entreprise. Un guide décrivant les consignes en matière d'hygiène et de sécurité et présentant les équipements de sécurité et de protection a été établi et mis à la disposition de l'ensemble du personnel.

Bien que la Société estime que les mesures de sécurité satisfont aux normes prescrites par les législations et réglementations en vigueur et permettent à ses salariés et sous-traitants d'exercer leur activité dans de bonnes conditions, le risque de contamination accidentelle et/ou de maladies professionnelles liées à la manipulation de matières dangereuses ne peut être complètement éliminé.

Dans le cas d'un accident, la Société pourrait être tenue comme responsable de tous dommages en résultant et la responsabilité encourue pourrait excéder le plafond des assurances souscrites par la Société, voire ne pas être couverte par celles-ci.

Par ailleurs, le respect des réglementations relatives à l'environnement, la santé et la sécurité impose à la Société des coûts significatifs, et elle pourrait être amenée à engager des dépenses complémentaires pour se conformer aux législations et réglementations futures en matière d'environnement ou à leurs évolutions. En outre, en cas de non-respect des réglementations en vigueur, la Société pourrait se voir infliger des amendes ou voir tout ou partie de ses activités suspendues.

Enfin, dans le cadre de son activité, la Société envoie également du matériel chimique et/ou biologique à des clients et/ou partenaires. Dans ce cas, elle conclut avec eux des accords de transfert de matériel, lesquels prévoient expressément les conditions de remise ou de destruction après utilisation du matériel, et notamment que la Société et le groupe n'assument aucune responsabilité quant aux conditions d'utilisation desdits matériels par son cocontractant.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est moyen.

7.2. Risques liés à l'organisation et à la stratégie de la société

7.2.1. Risque lié à la sous-traitance

La Société entretient des collaborations avec des sociétés spécialisées qui assurent, pour son compte et sous sa supervision, la réalisation de prestations de services. Cette situation génère des risques spécifiques auxquels la Société ne serait pas confrontée si elle avait le contrôle de la production de ses propres produits/services :

- Ces tiers pourraient être irrespectueux des normes réglementaires en vigueur ;
- Les contrôles qualité auxquels ils sont soumis pourraient être défavorables. En conséquence, les activités de développement de la Société pourraient être perturbées voire interrompues ;

- La réalisation de ses prestations pourrait être retardée, ce qui retarderait également la réalisation des prestations propres à la Société ;
- Des difficultés survenues au cours du transport des produits pourraient détériorer la qualité de ces derniers voire les rendre impropres à une exploitation scientifique ;
- Ces tiers pourraient violer les accords signés entre la Société et eux ;
- Ils pourraient faire l'objet d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire.

La Société a la responsabilité de s'assurer que chacun de ses essais cliniques et études est mené conformément au protocole applicable et aux exigences légales, réglementaires et normes scientifiques en vigueur. La dépendance de la Société à l'égard des sociétés de recherche contractuelle ou Contract Research Organisations (CROs), des sites cliniques et des chercheurs ne la dispense pas de ses responsabilités réglementaires.

La Société ne contrôle pas les CROs et autres sites cliniques et elle n'a qu'une influence limitée sur la réalisation de leur mission. Si l'un des CROs, site clinique ou chercheur travaillant avec la Société ne se conformait pas aux normes applicables, les données résultant des essais cliniques pourraient être irrecevables et les autorités pourraient exiger la conduite d'essais cliniques supplémentaires avant d'approuver un candidat médicament.

Certains CROs ont la possibilité de mettre fin au contrat les liant à la Société, notamment dans les cas où il serait démontré que la sécurité des sujets participants aux essais cliniques justifierait une telle interruption, si la Société céda le contrat à des créanciers ou si elle était liquidée.

Toute défaillance ou retard de ces CROs pourrait avoir des conséquences sur le calendrier, voire la poursuite des études cliniques concernées, ainsi que sur la qualité des données qui doit répondre à des normes strictes imposées par les autorités de tutelle, et donc retarder la commercialisation des produits et/ou la conclusion de contrat de licence/partenariat.

La Société bénéficie néanmoins, dans le cadre de la relation historique qu'elle entretient avec Oncodesign, de l'accès prioritaire à une plateforme de services portant sur de la pharmacologie, de la validation de cibles, de la chimie, et de l'évaluation préclinique en général, lui permettant de diminuer le risque.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est moyen.

7.2.2. Risque de dépendance aux personnes clés

Le développement de la Société s'appuie sur les expertises techniques, scientifiques et stratégiques et les compétences spécifiques de certains membres de l'équipe de direction dont le départ ou l'indisponibilité momentanée ou définitive pourrait affecter l'activité de la Société, ses résultats ou ses perspectives. Certaines personnes clés sont, par ailleurs, actionnaires de la Société (notamment Monsieur Philippe GENNE via la société PCG et Monsieur Jan HOFACK) ce qui pourrait accentuer ce risque.

Néanmoins, l'attractivité de la Société permettant de substituer des départs de personnes clés par d'autres experts et la dimension collégiale du management devraient permettre dans une certaine mesure de limiter les impacts d'un tel départ.

En outre, la Société partage le suivi des études et des programmes de recherche entre plusieurs personnes (le CSO et les directeurs de programmes) afin notamment de se prémunir contre les défaillances et les pertes de savoir qui pourraient accompagner le départ d'un des acteurs collaborateur clé.

Dans l'hypothèse où la Société ne serait pas en mesure de conserver ses dirigeants et ses collaborateurs clés, la mise en œuvre de sa stratégie pourrait en être défavorablement affectée.

L'indisponibilité momentanée ou définitive ainsi que le départ de cette personne pourrait entraîner :

- des pertes de savoir-faire, de relationnel partenaires et la fragilisation de certaines activités, ou
- des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir certains segments d'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité de la Société à atteindre ses objectifs.

Au regard de la complexité et des spécificités de ses métiers, le succès de la Société repose sur sa capacité à pérenniser la bonne gestion de son personnel et à fidéliser ses collaborateurs-clés. Le départ d'un ou plusieurs de ces derniers, notamment vers une entreprise concurrente, pourrait conduire à limiter son avantage concurrentiel.

Ce type d'évènements pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité de la Société, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est moyen.

7.3. Risques réglementaires, juridiques et judiciaires

7.3.1. Risque lié aux octrois d'autorisations réglementaires

Des premières phases de développement aux essais diligentés sur l'Homme jusqu'à la commercialisation, la Société est soumise à l'obtention d'agréments de la part d'autorités réglementaires. L'Agence Nationale de Sécurité des Médicaments et Produits de Santé en France (ANSM), l'European Medicine Agency en Europe (EMA) et la Food and Drug Authority aux États-Unis (FDA), ainsi que leurs homologues dans d'autres pays, réglementent, entre autres, la recherche et le développement, les tests précliniques, les essais cliniques, la fabrication, l'innocuité, l'efficacité, l'archivage, l'étiquetage, la commercialisation et la distribution des produits thérapeutiques.

Le parcours d'approbation réglementaire des produits candidats développés par la Société peut être incertain, complexe, onéreux et long, sans que l'approbation soit nécessairement obtenue. Les données provenant des développements précliniques et cliniques sont susceptibles de donner lieu à des interprétations divergentes, ce qui pourrait retarder l'obtention, restreindre l'étendue de l'autorisation réglementaire ou contraindre la Société à refaire des essais afin qu'ils répondent aux exigences des différents régulateurs. Les exigences et les processus réglementaires varient largement d'un pays à l'autre, de sorte que les

partenaires stratégiques ou la Société elle-même pourraient ne pas être en mesure d'obtenir à temps l'autorisation dans chaque pays concerné.

Les autorisations réglementaires concernent les entrées en clinique phase 2. Pour le projet LRRK2, ces démarches sont sous la responsabilité de Servier, qui ont des experts tant en interne qu'externes.

Pour OPM-101 la Société se faisait accompagner dans la préparation de ces étapes par des sociétés spécialisés dans le domaine des études précliniques réglementaires (toxicologie, CMC et développement pharmaceutique) et cliniques, ainsi que par des experts externes.

Pour OPM-101, la Société avait mis en place des « Scientific Advice » avec l'ANSM (instance réglementaire en France), avec des retours positifs sur les approches choisies dans la préparation du dossier.

Le dossier CTA (Clinical Trial Application) avait été déposé auprès de l'ANSM, et approuvé, l'essai clinique de Phase 1 Volontaires sains a commencé en février 2023.

La Société estimait que le degré de criticité de ce risque net était élevé.

7.3.2. Risque lié aux évolutions législatives et réglementaires

Les activités de la Société sont soumises à un ensemble de lois et réglementations, qui évoluent rapidement au niveau national, mais également européen ou mondial.

Les autorités réglementaires sont susceptibles de demander à la Société de suspendre ou de mettre fin à ses programmes de recherche si elles considèrent que le rapport entre le bénéfice escompté et les risques sanitaires éventuels qui découlent des expérimentations est disproportionné.

Les derniers développements et avancées de la Société étant très récents, les autorités législatives et réglementaires n'ont pas eu le temps d'apprécier ces nouveaux outils et de déterminer le cadre de leur utilisation. Or, il se peut que lesdites autorités estiment que les outils nouvellement développés et employés ne soient pas conformes à certaines normes éthiques, déontologiques ou qu'ils présentent une certaine dangerosité. Elles pourraient alors interdire la poursuite de certains programmes de recherche nécessitant d'avoir recours à ces nouvelles technologies ce qui est susceptible d'occasionner des pertes.

De manière générale, la réglementation en vigueur et à venir en France est susceptible :

- De retarder et/ou d'accroître le coût inhérent aux programmes de recherche en cours ou à venir ;
- D'imposer de nouvelles exigences plus rigoureuses, d'exiger l'arrêt de certains programmes

En tout état de cause, ces éléments auraient un impact significativement défavorable sur la Société, son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives et son développement.

La Société effectue une veille juridique afin de prévenir au mieux les conséquences qu'aurait un changement d'environnement légale et réglementaire.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est élevé.

7.3.3. Risque lié à la protection des droits de propriété intellectuelle

La Société suit une politique active visant, dans la mesure du possible, à protéger le caractère exclusif de sa propriété intellectuelle et de son savoir-faire.

La Société s'appuie pour protéger ses technologies sur la protection offerte par des droits de propriété intellectuelle, tels que des brevets et marques, mais également sur ses secrets commerciaux et son savoir-faire protégés par des accords de confidentialité ou autres contrats (accord de transfert de matériel ou clauses contractuelles ad hoc spécifiques).

En particulier, les produits et technologies innovantes sur lesquelles reposent les activités de la Société sont principalement protégées d'une part, par des brevets et plusieurs demandes de brevets en cours et, d'autre part, par le savoir-faire de la Société.

La Société s'assure ainsi la maîtrise de ses droits de propriété intellectuelle. Cependant, ces moyens n'offrent qu'une protection limitée et pourraient ne pas empêcher une utilisation illicite des produits ou de la technologie de la Société.

À ce titre elle pourrait être exposée aux conséquences de cette utilisation frauduleuse et subir des impacts défavorables sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est moyen.

7.3.1. Risques spécifiques liés aux coûts de la protection des droits de propriété intellectuelle

Le coût afférent à la protection par la Société de ses droits de propriété intellectuelle est lié, notamment, aux frais de dépôt, de maintien en vigueur des brevets, à leurs extensions à l'étranger et à la gestion de ses autres droits de propriété intellectuelle.

Si une action en justice devait s'avérer nécessaire afin de faire respecter les droits de propriété intellectuelle de la Société, de protéger ses secrets commerciaux ou son savoir-faire ou de déterminer la validité et l'étendue de ses droits de propriété intellectuelle, celle-ci pourrait influencer négativement sur le résultat et la situation financière de la Société et ne pas apporter la protection recherchée.

La Société estime que le degré de criticité net du risque lié à la protection des droits de propriété intellectuelle est moyen.

7.3.2. Risque spécifique lié à la gestion d'un portefeuille de brevets

➤ Risque lié aux brevets déposés par la Société

Le projet économique de la Société repose notamment sur un portefeuille de brevets et de demandes de brevets.

Il n'y a aucune certitude que les demandes actuelles et futures de brevets de la Société donneront lieu à des brevets ou qu'une fois les brevets accordés, ceux-ci ne seront pas

contestés, invalidés ou contournés ou qu'ils procureront une protection efficace face à la concurrence et aux brevets de tiers couvrant des composés similaires. L'absence d'une protection suffisamment étendue, l'invalidation ou le contournement de brevets pourraient avoir des effets négatifs sur la Société.

Il est donc important, pour la réussite de son activité, que la Société soit en mesure d'obtenir, de maintenir et de faire respecter ses brevets ainsi que l'ensemble de ses autres droits de propriété intellectuelle dans les pays dans lesquels elle exerce ses activités.

Par ailleurs, la Société entend continuer sa politique de protection des inventions qu'elle crée par brevet en effectuant de nouveaux dépôts aux moments qu'elle jugera opportuns.

Toutefois, il ne peut être exclu ou garanti dans l'absolu que :

a Société ne parvienne pas à développer de nouvelles inventions brevetables.

Les brevets de la Société soient contestés et considérés comme non valables ou que la Société ne puisse pas les faire respecter.

l'étendue de la protection conférée par un brevet soit insuffisante pour protéger la Société contre les contrefaçons ou la concurrence.

Des tiers revendiquent la propriété des droits sur des brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle que la Société détient en propre ou en copropriété, ou sur lesquels elle serait amenée à bénéficier d'une licence.

Des salariés ou prestataires de la Société revendiquent des droits ou le paiement d'un complément de rémunération en contrepartie des inventions à la création desquelles ils ont participé.

La Société pourrait être amenée à intenter une action en justice afin de faire respecter ses droits de propriété intellectuelle. Or, toute procédure judiciaire est soumise à longueurs et aléas. Les dépenses afférentes aux actions en justice peuvent être de nature à obérer les comptes de la société, cela pour une issue des plus incertaines.

Certains des brevets et demandes de brevets de la Société sont détenus conjointement par a Société et ses partenaires. Toute exploitation de ces derniers nécessite un accord préalable avant exploitation.

➤ Risques liés aux brevets déposés par des tiers

En outre, le succès de la Société dépendra notamment de sa capacité à développer des produits et technologies qui ne contrefassent pas des brevets de tiers. La Société ne peut être certaine d'être la première à concevoir une invention et à déposer une demande de brevet, compte tenu du fait notamment, que la publication des demandes de brevets est différée dans la plupart des pays à 18 mois après le dépôt des demandes et qu'une antériorité divulguée dans un quelconque pays du monde pourrait lui être opposée. Intervenant dans le secteur des biotechnologies, milieu hautement concurrentiel où les dépôts de brevets sont nombreux, la Société ne peut jamais affirmer avoir été les premiers à inventer et déposer une demande de brevets. Dans le cas où la Société n'obtient pas de brevets, elle est astreinte à négocier des contrats de concession de licence de brevets de la part de ces tiers. Le montant des redevances versées en contrepartie de l'exploitation du brevet peut être conséquent.

La survenance de l'un de ces éléments concernant l'un des brevets ou droits de propriété intellectuelle pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la

situation financière, les résultats ou le développement de la Société qui, à ce jour, n'est toutefois confrontée à aucune de ces situations.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est moyen

7.3.3. Risques spécifiques liés aux marques

Les marques de la Société ont été régulièrement enregistrées en France, et sont également enregistrées ou en cours d'enregistrement à l'étranger dans les pays stratégiques pour la Société.

Quand bien même les marques ont été déposées, des tiers pourraient utiliser ou tenter d'utiliser des marques de la Société ce qui pourrait créer une confusion dans l'esprit des tiers. Cela pourrait obliger la Société à repenser ses marques ainsi que les noms des technologies qu'elle a développées ce qui pourrait générer des coûts et perturber sa clientèle quant à l'identification de celles-ci.

La Société reste donc attentive à la protection de ses marques.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est moyen

7.3.4. Risques spécifiques liés au savoir-faire

Les technologies développées par la Société mettent également en œuvre un savoir-faire spécifique.

La Société ne peut pas non plus garantir dans l'absolu que ses technologies, qui sont étroitement liées à son savoir-faire et ses secrets commerciaux, sont adéquatement protégées contre les concurrents et ne pourront être usurpées, ou contournées, par ces derniers.

En effet, dans le cadre des projets de collaboration menés par la Société ou dans les relations avec ses prestataires ou partenaires, celle-ci doit fournir à ses cocontractants, sous différentes formes, certains éléments de son savoir-faire, protégés ou non par des brevets, et notamment des informations, données ou renseignements relatifs à son savoir-faire.

La Société cherche à limiter la communication d'éléments clés de son savoir-faire vers des tiers aux seules informations strictement nécessaires à la collaboration qu'elle entretient avec ceux-ci, et conclut systématiquement avec ses partenaires des accords de confidentialité avant toute communication d'informations ou de matériels biologiques portant le savoir-faire.

Par ailleurs, la Société inclut systématiquement des clauses de confidentialité dans les contrats de travail la liant à ses salariés.

La Société s'assure ainsi, de façon contractuelle, que ces tiers ou que les salariés de la Société s'engagent à ne pas détourner, utiliser ou communiquer ces informations, au moyen notamment de clauses de confidentialité. La Société ne peut cependant garantir que ces tiers ou que les salariés de la Société respectent ces accords, que la Société sera informée d'une violation de ces clauses, ou encore que la réparation qu'elle pourrait éventuellement obtenir serait suffisante au regard du préjudice qui serait ainsi subi.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est moyen

7.3.5. Risque lié au traitement, à la gestion et à la sécurité des données personnelles

Dans le cadre de son activité, la Société est amenée à traiter des données personnelles liées aux employés ou aux tiers dont la perte serait préjudiciable.

La sécurisation des accès, la confidentialité et la protection des données personnelles pourraient être affectées par des actes de malveillance (piratage, intrusion, sabotage) ou des défaillances (matériels, erreurs humaines, problèmes des fournisseurs) relatifs aux systèmes d'exploitation ou aux logiciels concernés.

Conformément à la réglementation en vigueur, et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la Société a mis en place des actions de renforcement de la sécurisation de ces données et est vigilante à la gestion de ces données afin d'éviter tout risque de perte, de vol ou de fuite. La DSI pilote l'organisation et la sécurité des données au sein des systèmes d'information de la Société en travaillant sur la sécurité physique des bâtiments, la sécurité des réseaux et le risque d'intrusion ainsi que la sécurité des données gérées par les employés. La Direction Juridique émet et valide l'application des bonnes pratiques d'utilisation des données personnelles en conformité avec le règlement général sur la protection des données qui encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union Européenne.

Même si la Société s'efforce de suivre l'évolution de la réglementation en matière de protection des données personnelles et à se conformer aux obligations que cette réglementation impose, la Société pourrait alors être exposé à des réclamations de la part des tiers, à des injonctions ou des amendes de la part des autorités en charge de la protection des données personnelles, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les activités, la situation et les résultats de la Société.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est moyen.

7.3.6. Risque lié au régime du contrôle des investissements étrangers en France

La Société va rechercher un certain nombre d'investissements à l'étranger.

Or, dans une telle hypothèse, l'autorisation préalable du Ministère de l'Economie est nécessaire. L'application de cette réglementation est susceptible de constituer un frein potentiel aux investissements réalisés par des investisseurs situés hors UE et pourrait donc limiter l'accès à des ressources de financements pour la Société.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est moyen.

7.4. Risques financiers

7.4.1. Risque lié aux pertes futures et à des besoins de financements complémentaires

L'activité de la Société est en constant développement. La conduite de l'activité est coûteuse et rend nécessaire l'obtention de financement via la négociation et la mise en place de licence de droit de propriété intellectuelle à des partenaires permettant à la Société de percevoir des redevances.

Toutefois, de nouvelles pertes d'exploitation substantielles sont prévues pour les années à venir au fur et à mesure que l'activité de la Société se poursuivra. La Société n'a aujourd'hui aucun revenu et ne prévoit pas d'en réaliser suffisamment pour couvrir la totalité de ses besoins avant plusieurs années, mis à part les milestones pouvant résulter de l'application du contrat de partenariat avec Servier, ainsi que les *upfronts* et *milestones* possibles sur les programmes en développement. La Société ne peut garantir qu'elle génèrera des revenus et que ces revenus permettront d'atteindre la rentabilité.

Par conséquent, les besoins en financement à venir devraient être conséquents. OPM sera amenée à emprunter ou à réaliser des levées de fonds via des augmentations de capital, qui pourraient diluer les participations des actionnaires de la Société. Un emprunt de 6 M€ a été obtenu en octobre 2023.

Une augmentation de capital, d'un montant de l'ordre de 8 millions d'euros et garantie à 75%, par le management de la Société a été réalisée fin 2022 et une seconde augmentation de capital de 2 millions d'euros a été réalisée en février 2024 (cf. évènement post clôture du présent rapport).

Plusieurs financements publics ont été obtenus, pour un montant total de XXX.

La Société pourrait ne pas parvenir à convaincre les banques et/ou de nouveaux investisseurs de soutenir son activité. L'avancée de ses recherches pourrait en pâtir.

Dans le cas où la Société pourrait ne pas réussir à se procurer des capitaux supplémentaires quand elle en aura besoin, ou bien à des conditions financières acceptables pour la Société, cette dernière pourrait devoir :

- Prioriser, réduire ou supprimer le nombre ou l'étendue de ses programmes de développement afin de pouvoir finement gérer sa trésorerie ;
- Conclure des partenariats ou des accords de collaboration additionnels à des conditions moins favorables que ceux qu'elle aurait pu obtenir dans un contexte différent.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est élevé.

7.4.2. Risque de liquidité

Au vu des sommes disponibles au titre de la Trésorerie, d'équivalents de Trésorerie et d'actifs financiers courants dont elle dispose, la Société ne fait pas face à un risque de liquidité à court terme.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de maîtriser ce risque et de respecter ses échéances à venir sur 12 mois.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est moyen.

7.4.3. Risque lié au crédit d'impôt recherche (CIR)

Pour financer une partie de ses activités, la Société a opté pour le crédit d'impôt recherche (« CIR »), qui consiste pour l'État à offrir un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement. Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent, notamment, les salaires et traitements, les amortissements du matériel de recherche, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics et privés) et les frais de propriété intellectuelle.

S'agissant du crédit impôt recherche qui sera constaté au titre des années à venir, il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société et/ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses considérées. Le cabinet d'expertises de la Société suit activement l'actualité législative et réglementaire en la matière afin d'adapter au mieux les sources de financement de la Société en cas de perte du bénéfice du crédit d'impôt recherche.

Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière ou les perspectives de la Société.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est moyen

7.5. Risques liés à l'admission des actions de la société sur euronext growth

7.5.1. Risque lié à la volatilité du prix de marché des actions de la Société

Le prix de marché des actions de la Société pourrait être affecté de manière significative par de nombreux facteurs ayant un impact sur la Société, ses concurrents, ou les conditions économiques générales.

Le prix de marché des actions de la Société pourrait notamment fluctuer de manière sensible en réaction à des événements tels que :

- des variations des résultats financiers, des prévisions ou des perspectives de la Société ou de ceux de ses concurrents ;

- l'appréciation des communications de la société ;
- des annonces de concurrents ou d'autres sociétés ayant des activités similaires ;
- des évolutions défavorables de l'environnement réglementaire applicable aux secteurs d'activité de la Société ;
- des annonces portant sur des modifications de l'actionnariat de la Société ;
- des annonces portant sur des modifications de l'équipe dirigeante ou des collaborateurs clés de la Société ; et
- des annonces portant sur le périmètre des actifs de la Société (acquisitions, cessions, etc.).

Par ailleurs, les marchés boursiers connaissent d'importantes fluctuations qui ne sont pas toujours en rapport avec les résultats et les perspectives des sociétés dont les actions y sont négociées. De telles fluctuations de marché ainsi que la conjoncture économique pourraient donc également affecter de manière significative le prix de marché des actions de la Société.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est faible.

7.5.2. Une cession d'un nombre important d'actions de la Société pourrait avoir un impact défavorable sur le prix de marché des actions de la Société

Bien que ces actionnaires n'aient pas, à la date du présent rapport, l'intention de procéder à des cessions d'actions, la décision de l'un de ces actionnaires de céder tout ou partie de sa participation sur le marché, ou la perception qu'une telle cession est imminente ou probable, pourraient, le cas échéant, avoir un effet défavorable sur le prix de marché des actions de la Société.

Certains contrats de la Société contiennent également des clauses applicables en cas de changement d'actionnariat, qui pourraient être mises en œuvre en cas de cession par un de ces actionnaires historiques de sa participation.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est faible.

7.5.3. Autres risques

Le conflit en Ukraine ne fait pas peser de risque direct sur l'activité d'OPM mais il a toutefois de potentielles répercussions sur la capacité future à mener des essais cliniques. En effet, l'Ukraine et les pays voisins ont toujours été des pays dans lesquels de nombreux essais cliniques se tenaient. Par leurs arrêts, il serait possible que les essais cliniques réalisés dans les autres pays saturer les ressources disponibles.

7.6. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

A la date du présent rapport, la Société n'est l'objet d'aucune procédure ni d'aucun litige significatif.

7.7. ASSURANCES ET COUVERTURES DES RISQUES

La Société a mis en place une politique de couverture de ses principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec ses impératifs de consommation de trésorerie et ses activités.

La souscription de polices d'assurance est fondée sur la détermination du niveau de couverture nécessaire pour faire face à la survenance, raisonnablement estimée, de risques de responsabilité, de dommages ou autres. Les risques non assurés sont ceux pour lesquels il n'existe pas d'offre de couverture sur le marché de l'assurance ou ceux pour lesquels la Société considère que le risque ne requiert pas une couverture d'assurance.

Cette couverture est susceptible d'évoluer au rythme du développement de l'activité de la Société. Il est probable que la Société souscrive à des garanties plus onéreuses car plus larges dans la mesure où l'avancement de ses programmes le requerrait. Cela se traduirait par un accroissement des dépenses engagées dans ce domaine.

SA ONCODESIGN PRECISION MEDICINE

Exercice clos au 31 décembre 2023

COMPTES ANNUELS

orcom
Expertise Comptable Audit & Conseil

Sommaire

<i>Compte rendu de travaux</i>	53
<i>Bilan Actif</i>	54
<i>Bilan Passif</i>	55
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	56
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	57
<i>Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	58
<i>Détermination de la Capacité d'Autofinancement</i>	59
<i>Faits caractéristiques</i>	60
<i>Règles et méthodes comptables</i>	63
<i>Immobilisations</i>	69
<i>Amortissements</i>	70
<i>Créances et Dettes</i>	71
<i>Capital social</i>	72
<i>Variations des capitaux propres</i>	73
<i>Avances conditionnées</i>	74
<i>Produits à recevoir</i>	75
<i>Charges à payer</i>	76
<i>Charges constatées d'avance</i>	77
<i>Ventilation du chiffre d'affaires</i>	78
<i>Tableau des résultats sur 5 ans</i>	79
<i>Transferts de charges</i>	80
<i>Honoraires des commissaires aux comptes</i>	81
<i>Rémunérations des dirigeants + Effectif moyen</i>	82
<i>Éléments concernant les entreprises liées</i>	83
<i>Engagements financiers donnés et reçus</i>	84

Compte rendu de travaux

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission , nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SA ONCODESIGN PRECISION MEDICINE** relatifs à la situation du **01/01/2023** au **31/12/2023** qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	16 632 349	euros
Chiffre d'affaires :	1 072 170	euros
Résultat net comptable :	-8 090 675	euros

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à Dijon
Le 22/04/2024

Aurélie DURAN

Christophe THAUVIN

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	985 575	176 813	808 763	414 213
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	338 306		338 306	380 253
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	109 348	23 056	86 292	94 141
	Constructions	246 206	47 750	198 456	208 324
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	4 056	892	3 163	1 610
	Autres immobilisations corporelles	856 022	383 709	472 313	591 591
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	322 594		322 594	269 196	
TOTAL (II)	2 862 107	632 220	2 229 887	1 959 328	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 063 258		1 063 258	481 496
	Autres créances	2 678 823		2 678 823	2 409 608
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	10 013 728		10 013 728		
DISPONIBILITES	322 580		322 580	13 374 439	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	324 074		324 074	144 801
	TOTAL (III)	14 402 462		14 402 462	16 410 344
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	17 264 569	632 220	16 632 349	18 369 672	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

71 594

125 000

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	5 704 348	5 679 725
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	4 367 617	4 392 241
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(231 181)	
	Résultat de l'exercice	(8 090 675)	(231 181)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	1 750 110	9 840 785
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées	1 940 591	1 940 591
	Total des autres fonds propres	1 940 591	1 940 591
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	8 442 896	2 268 267
	Emprunts et dettes financières divers (3)	383 764	335 294
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 890 060	2 980 970
	Dettes fiscales et sociales	1 187 511	983 381
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		20 384	
Produits constatés d'avance (1)	34 768		
	Total des dettes	12 938 998	6 588 296
	Ecarts de conversion passif	2 650	
	TOTAL PASSIF	16 632 349	18 369 672
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(8 090 675,08)	(231 180,83)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	5 680 235	4 553 003
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	585 353	4 111
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

1/2

				31/12/2023	31/12/2022
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	223 470	848 700	1 072 170	7 980 831
	Montant net du chiffre d'affaires	223 470	848 700	1 072 170	7 980 831
	Production stockée				
	Production immobilisée			326 823	40 212
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			340 793	273 495
Autres produits			5 794	21 757	
Total des produits d'exploitation (1)				1 745 580	8 316 296
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				15 840
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			7 997 080	7 545 690
	Impôts, taxes et versements assimilés			71 419	41 053
	Salaires et traitements			2 241 320	1 539 984
	Charges sociales du personnel			1 070 421	542 060
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			254 037	164 065
	- charges d'exploitation à répartir				
Dotations aux dépréciations :					
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			55 034	77 691	
Total des charges d'exploitation (2)				11 689 312	9 926 383
RESULTAT D'EXPLOITATION				(9 943 732)	(1 610 086)

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		(9 943 732)	(1 610 086)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	244 132 1 223 18 685	2 346 1 662
Total des produits financiers		264 040	4 009
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	146 632 18 520 13 459	116 500
Total des charges financières		178 611	116 500
RESULTAT FINANCIER		85 429	(112 491)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(9 858 303)	(1 722 578)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	4 553	
Total des produits exceptionnels		4 553	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	76	17
Total des charges exceptionnelles		76	17
RESULTAT EXCEPTIONNEL		4 478	(17)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(1 763 150)	(1 491 414)
TOTAL DES PRODUITS		2 014 173	8 320 305
TOTAL DES CHARGES		10 104 848	8 551 486
RESULTAT DE L'EXERCICE		(8 090 675)	(231 181)

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Soldes Intermédiaires de Gestion

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Ecarts	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 072 170	100,00	7 980 831	100,00	(6 908 662)	-86,57
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)						
Production vendue	1 072 170	100,00	7 980 831	100,00	(6 908 662)	-86,57
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée	326 823	30,48	40 212	0,50	286 611	712,74
PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 398 993	130,48	8 021 044	100,50	(6 622 051)	-82,56
- Achats stockés approvisionnement			15 840	0,20	(15 840)	-100,00
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe	6 024 963	430,66	6 184 479	77,10	(159 517)	-2,58
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	(4 625 970)	-330,66	1 820 724	22,70	(6 446 694)	-354,07
MARGES (Commerciale + Production)	(4 625 970)	-431,46	1 820 724	22,81	(6 446 694)	-354,07
- Achats non stockés (c)	62 558	5,83	123 171	1,54	(60 613)	-49,21
- Autres charges externes (c)	1 909 560	178,10	1 238 039	15,51	671 521	54,24
CONSUMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	7 997 080	745,88	7 561 530	94,75	435 551	5,76
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	(6 598 087)	-615,40	459 514	5,76	(7 057 602)	N/S
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations	38 908	3,63	17 394	0,22	21 514	123,68
- Autres impôts et taxes	32 511	3,03	23 659	0,30	8 852	37,42
- Salaires et traitements	2 241 320	209,05	1 539 984	19,30	701 336	45,54
- Charges sociales	1 070 421	99,84	542 060	6,79	528 360	97,47
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	(9 981 247)	-930,94	(1 663 583)	-20,84	(8 317 664)	-499,98
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	5 794	0,54	21 757	0,27	(15 963)	-73,37
+ Transfert de charges d'exploitation	340 793	31,79	273 495	3,43	67 297	24,61
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	254 037	23,69	164 065	2,06	89 973	54,84
- Autres charges de gestion courante	55 034	5,13	77 691	0,97	(22 657)	-29,16
RÉSULTAT EXPLOITATION	(9 943 732)	-927,44	(1 610 086)	-20,17	(8 333 645)	-517,59
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers	264 040	24,63	4 009	0,05	260 031	N/S
- Charges financières	178 611	16,66	116 500	1,46	62 110	53,31
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(9 858 303)	-919,47	(1 722 578)	-21,58	(8 135 725)	-472,30
Produits exceptionnels	4 553	0,42			4 553	
- Charges exceptionnelles	76	0,01	17		59	346,18
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	4 478	0,42	(17)		4 495	N/S
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	(1 763 150)	-164,45	(1 491 414)	-18,69	(271 736)	-18,22
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(8 090 675)	-754,61	(231 181)	-2,90	(7 859 494)	N/S

Détermination de la capacité d'autofinancement

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Nombre de mois de la période	12	12	12
Excédent (ou insuffisance) Brut d'Exploitation (E.B.E)	(9 981 247)	(1 663 583)	
+ Transferts de charges (d'exploitation)	340 793	273 495	
+ Autres produits (d'exploitation)	5 794	21 757	
- Autres charges (d'exploitation)	55 034	77 691	
+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
+ Produits financiers	264 040	4 009	
- Charges financières	178 611	116 500	
+ Produits exceptionnels	4 553		
- Charges exceptionnelles	76	17	
- Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
- Impôts sur les bénéfices	(1 763 150)	(1 491 414)	
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	(7 836 638)	(67 116)	

Faits caractéristiques

Evènements significatifs de l'année 2023 :

Février 2023 - Entrée en Phase I de son inhibiteur de RIPK2 OPM-101 (ODS-101), un nouvel agent thérapeutique pour les MICI

En février 2023, OPM connaît une étape très importante pour avec l'entrée en clinique de son candidat-médicament OPM-101 (ODS-101) issue de notre technologie Nanocyclix®.

Pour de détail, nous vous invitons à consulter le communiqué de presse dédié, publié le 09 février 2023.

Octobre 2023 - Résultats intermédiaires positifs de son étude de phase 1 évaluant OPM-101 chez des volontaires sains

OPM annonce les résultats positifs de la première partie de l'essai de phase 1 qui a été réalisée en 7 mois.

Pour de détail, nous vous invitons à consulter le communiqué de presse dédié, publié le 02 octobre 2023.

Octobre 2023 – Obtention de financement bancaire

OPM a conclu un accord de financement de 6 M€ porté à parts égales par les trois banques régionales, lui permettant de poursuivre le développement clinique d'OPM-101 et de soutenir le développement de son portefeuille de produits et de ses technologies.

Ce financement renforce la visibilité d'OPM avec une position de trésorerie de 13,35 millions d'euros au 03/10/2023

Pour de détail, nous vous invitons à consulter le communiqué de presse dédié, publié le 05 octobre 2023.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Janvier 2024 – Obtention des subventions FEDER d'un montant total de 2,1 M€ dans le cadre du programme COMETE

Le FEDER a attribué au projet COMETE une subvention d'un montant maximum total de 7,8 M€ (pour un coût total du projet de 9,2 M€) soit environ 75% du montant éligible, dont 2,1 M€ pour OPM, sur une période de 5 ans.

Pour de détail, nous vous invitons à consulter le communiqué de presse dédié, publié le 25 janvier 2024

Janvier et février 204 – Augmentation de capital

OPM a lancé une augmentation de capital avec délai de priorité pour les actionnaires.

Au travers du délai de priorité, du Placement Global et de l'Offre à Prix Ferme pris dans leur ensemble, l'augmentation de capital a fait l'objet d'une demande de 1 184 027 Actions Nouvelles, soit une demande globale d'environ 1,56 M€.

L'Offre a été souscrite au prix ferme de 1,32 € par Action Nouvelle.

Faits caractéristiques

À la connaissance de la Société, l'incidence de l'émission sur la répartition de son capital et de ses droits de vote est la suivante.

Répartition du capital à l'issue de l'Offre

	Avant l'Offre		Après l'Offre	
	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote (théorique)	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote (théorique)
P.C.G. ¹	8.428.789	50,53%	8.486.691	46,65%
Jan HOFACK	1.242.671	7,45%	1.356.307	7,46%
Karine LIGNEL	226.355	1,36%	226.355	1,24%
CoDir et salariés dont historiques	298.701	1,79%	298.701	1,64%
Auto-détention	22.464	0,13%	22.464	0,12%
Flottant	6.460.534	38,73%	7.800.360	42,88%
TOTAL	16.679.514	100,00%	18.190.878	100,00%

Sur la base du capital social post-opération, la participation d'un actionnaire qui détenait 1,00% du capital de la Société préalablement à l'augmentation de capital et n'ayant pas souscrit à celle-ci sera portée à 0,92%. Pour rappel, cette opération n'a pas donné lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »).

Pour de détail, nous vous invitons à consulter le communiqué de presse dédié, publié le 12 février 2024

Février 2024 – Obtention d'un financement d'Aide au Développement Deep Tech pour son programme ANIMUS

Le Fonds d'Aide au Développement Deep Tech a attribué au programme ANIMUS un financement de 745 000€ pour un coût total du projet de 1,49 M€ pour une durée de projet de 36 mois. L'objectif principal d'ANIMUS est de développer des technologies propriétaires pour améliorer l'efficacité du processus de découverte de médicaments chez OPM, à partir de la technologie Nanoclix®.

Pour de détail, nous vous invitons à consulter le communiqué de presse dédié, publié le 29 février 2024

Autres faits caractéristiques

Continuité d'exploitation

Le résultat dégagé au cours de l'exercice 2023 conduit à constater au 31/12/2023 des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.

Faits caractéristiques

La Direction et les associés ont pris différentes mesures afin d'assurer la pérennité de la société, à savoir :

- L'obtention d'un financement bancaire de 6 M€ en octobre 2023, qui renforce la trésorerie de la société dont le solde s'élève à plus de 9,75 M€ au 31/12/2023 ;
- L'obtention de subventions FEDER en janvier 2024 d'un montant de 2,1 M€ ;
- La réalisation d'une augmentation de capital de 1,9 M€ en février 2024.

De ce fait la Direction estime que la continuité d'exploitation n'est pas compromise à la date d'arrêté des comptes. Et que la convention de continuité peut être utilisée dans le cadre de l'établissement des comptes annuels clos au 31 décembre 2023.

Covenants bancaires

L'emprunt de 6 M€ est assorti du respect de covenants bancaires.

Les covenants sont respectés à la clôture de l'exercice.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Le bilan de l'exercice présente un total de **16 632 349** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 014 173** euros et un total **charges** de **10 104 848** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-8 090 675** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**, soit une durée de **12** mois. Un comparatif est proposé avec le dernier exercice clos au 31/12/2022, soit une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées des frais de dépôt de brevets et des frais de dépôt de marque.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux (prix d'achat et frais d'acquisition, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Logiciels : 5 ans

Règles et Méthodes Comptables

* Brevets et licences d'exploitation : 20 ans

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charge de l'exercice à l'exception des développements de modèles.

Les frais de dépôt des brevets sont enregistrés en immobilisations incorporelles en cours pendant toute la durée de la période allant de la date de dépôt prioritaire à la date de dépôt international (12 mois). Ces frais sont ensuite transférés en immobilisation incorporelles. Viendront ensuite s'ajouter les frais de dépôts internationaux au fur et à mesure de ceux-ci. Les frais complémentaires engagés pendant la durée du brevet sont amortis sur la durée restante à amortir des immobilisations soit une durée de 11 à 19 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux (prix d'achat et frais d'acquisition, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Aménagement terrain / constructions : 10 à 15 ans
- * Agencements bâtiments : 5 à 15 ans
- * Matériels industriels : 5 ans
- * Matériel informatique : 1 à 5 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les immobilisations financières sont essentiellement constituées de caution sur le loyer du bâtiment et sur le projet ONCOSNIPE.

Les actions propres figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Règles et Méthodes Comptables

Créances

Les créances d'exploitation font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction du risque encouru, une provision pour dépréciation est constituée.

Les créances clients sont provisionnées dès lors que la société constate un litige avec le client ou entame une procédure de recouvrement envers le client.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les éventuelles provisions pour dépréciation des valeurs mobilières sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et :

- le cours moyen du dernier mois pour les titres cotés,
- la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

Trésorerie et équivalents trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actifs "valeurs mobilières de placement" et "disponibilités", dans la mesure où ces éléments sont disponibles à très court terme et ne présentent pas de risque de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts.

Opérations en devise

Les créances et dettes libellées en devises sont exprimées au cours à la clôture de la période. Les écarts en découlant sont portés en "Ecart de conversion" à l'actif ou au passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement ANC n° 2014-03 (qui a abrogé le CRC n°2000-06), sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Règles et Méthodes Comptables

Passif éventuel

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité.
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie, au moins équivalente, attendue de celle-ci.

Avances conditionnées

Les avances conditionnées reçues dans le cadre de projets menés par les équipes Recherche & Développement sont enregistrées, à réception, dans le compte de bilan au passif "Autres fonds propres - Avances conditionnées".

Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge de la période sur laquelle a été constitué l'emprunt.

Les intérêts courus à payer sont comptabilisés au passif au taux d'intérêt prévu par le contrat.

Indemnités de départ en retraite

Les montants des paiements futurs, correspondant aux avantages accordés aux salariés, sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite et la mortalité. Puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Les hypothèses d'évaluation sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 67 ans pour les cadres et 64 ans pour les non cadres ;
- turn-over : 5% pour les salariés jusqu'à 54 ans et 0% pour ceux de + de 54 ans ;
- table de mortalité : table réglementaire INSEE 2016-2018 ;
- taux actualisation : 3.17 % ;
- taux augmentation salaires : 2,5% ;
- taux de charges : 30% ;
- convention collective de l'industrie pharmaceutique.

Ces indemnités ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan.

Règles et Méthodes Comptables

Credit Impôt Recherche (CIR)

La société OPM dispose d'un agrément au Crédit d'Impôt Recherche pour ses clients.

Le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé dans les comptes de la société au compte de résultat, au crédit du poste "Impôt sur les sociétés".

Reconnaissance du Chiffres d'affaires

Les refacturations contractuelles de dépenses de Recherche aux clients sont calculées et comptabilisées au regard des dépenses réalisées sur la période selon un barème défini contractuellement.

* Droit d'accès à la technologie (Up front fees)

Quand les "Up front fees" correspondent à un droit d'accès à une option ou à une technologie, ils sont comptabilisés au moment de la signature du contrat. Ces montants sont non remboursables.

* Paiement d'étape ou Milestone : Les paiements d'étape sont comptabilisés en résultat lorsque le fait générateur est avéré et qu'il n'existe plus de conditions suspensives à son règlement par le tiers, conditions devant être levées par OPM. Les faits générateurs sont généralement les résultats scientifiques ou cliniques obtenus par le client, le démarrage d'études ou des éléments exogènes tels que les approbations réglementaires.

Frais de Recherche et Développement

Les coûts de Recherche et Développement s'inscrivent dans les comptes de charges de l'exercice, comptabilisés selon leur nature respective pour une valeur globale d'environ 8.8 millions d'euros. Seuls les développements de modèles figurent à l'actif du bilan, en immobilisations et immobilisations en cours.

en M€ Données analytiques	2023 FY	2022 FY	Evolution	
			en % relatif	en valeur absolue
Programmes partenarisés	2.1	2.9	-26 %	- 0.8
Programmes en propre	6.7	4.1	+63 %	+2.6
Total dépenses R&D	8.8	7.0	+27 %	+1.9

Règles et Méthodes Comptables

Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement aux charges d'intérêts des emprunts, d'écart de change et aux produits d'intérêts des comptes à terme.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	862 634		467 451		6 205	1 323 881
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	862 634		467 451		6 205	1 323 881
CORPORELLES						
Terrains	109 348					109 348
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	239 806		6 400			246 206
Instal technique, matériel outillage industriels	1 726		2 330			4 056
Instal., agencement, aménagement divers	118 101					118 101
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier	736 757		1 164			737 921
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 205 738		9 894			1 215 632
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	269 196		665 398		612 000	322 594
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	269 196		665 398		612 000	322 594
TOTAL	2 337 568		1 142 743		618 205	2 862 107

Immobilisations incorporelles :

Le projet ONCOSNIPE a été activé au 1er janvier 2023 pour 380 k€

Immobilisations financières :

Au 31/12/2023, la société détient 44 588 actions propres pour un montant de 63 k€

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	68 168	108 702	58	176 813
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	68 168	108 702	58	176 813
CORPORELLES				
Terrains	15 207	7 849		23 056
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	31 482	16 268		47 750
Instal technique, matériel outillage industriels	116	776		892
Autres Instal., agencement, aménagement divers	15 131	8 634		23 765
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	248 136	111 807		359 943
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	310 072	145 335		455 407
TOTAL	378 240	254 037	58	632 220

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	322 594	71 594	251 000
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 063 258	1 063 258	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 306	2 306	
	Impôts sur les bénéfices	1 775 544	1 775 544	
	Taxes sur la valeur ajoutée	873 232	873 232	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	3 200	3 200	
	Groupe et associés (2)	7 454	7 454	
	Débiteurs divers	17 087	17 087	
	Charges constatées d'avances	324 074	324 074	
	TOTAL DES CREANCES	4 388 748	4 137 748	251 000
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)	585 353	585 353		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine (1)	7 857 544	982 544	6 875 000	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	383 764		208 405	175 359
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 890 060	2 890 060		
	Personnel et comptes rattachés	582 575	582 575		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	388 869	388 869		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	195 146	195 146		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	20 921	20 921		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	34 768	34 768			
	TOTAL DES DETTES	12 938 998	5 680 235	7 083 405	175 359
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	6 048 470			
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	500 000			
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Capital social

	Nombre	Val. Nominale	Montant
Du capital social début exercice	16 507 514	0,34199	5 679 724,64
Emises pendant l'exercice	72 000	0,34199	24 623,83
Remboursées pendant l'exercice			
Du capital social fin d'exercice	16 679 514	0,34199	5 704 348,47

Une augmentation de capital a eu lieu en décembre 2023 dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions : 72 000 actions nouvelles ont été émises au pair, par prélèvement sur la prime de fusion.

Stock options :

Au cours des exercices 2022 et 2023, la société a émis 4 plans d'attributions d'actions gratuites, pour un total de 898 000 actions. Les bénéficiaires et les conditions d'attribution ont été définis par le Conseil d'Administration. Les plans prévoient des acquisitions par tranche, dont les conditions de réalisation s'étalent de 2023 à 2026.

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2023
Capital social	5 679 725			24 624	5 704 348
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	4 392 241			(24 624)	4 367 617
Ecart de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau		(231 181)			(231 181)
Résultat de l'exercice	(231 181)	231 181		(8 090 675)	(8 090 675)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	9 840 785			(8 090 675)	1 750 110

Date de l'assemblée générale 30/05/2023

Dividendes attribués

¹dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 9 840 785

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 9 840 785

²Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (8 090 675)

Avances conditionnées

Les autres fonds propres sont constitués des avances conditionnées.

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
BPI - IMAKINIB	715 326	-	-	715 326
BPI - ONCOSNIPE	1 225 265	-	-	1 225 265
Total	1 940 591	0	0	1 940 591

Ces avances conditionnées sont déterminées en fonction des dépenses de développement expérimental sur les projets soutenus par BPI.

- BPI ISI « Imakinib » (OSEO) : montant perçu de 715 326 €

Ce projet vise à développer de nouveaux radio-traceurs TEP spécifiques ciblant les inhibiteurs de kinases thérapeutiques afin d'accroître l'efficacité clinique et économique du diagnostic et du traitement en oncologie.

Fin 2019, il a été décidé d'un commun accord entre les partenaires et BPI de mettre fin au consortium suite à l'évolution stratégique d'un des partenaires. Les modalités de remboursement des avances récupérables sont en discussion avec BPI

- BPI PSPC (PIA) OncoSNIPE : montant total 1 225 265 €

OncoSNIPE® est un projet qui a pour objectif le développement et la mise en œuvre d'approches bio-informatiques faisant appel à des méthodologies basées entre autres sur l'intelligence artificielle, l'apprentissage statistique et l'enrichissement sémantique qui doivent permettre l'identification et la caractérisation de patients résistants aux traitements anti-cancéreux et ainsi orienter la recherche et le développement de solutions thérapeutiques à travers l'identification de nouvelles cibles. Le projet est piloté et coordonné par OPM, réalisé par 4 entreprises et 6 centres cliniques. La fin de ce projet est actuellement prévue pour 2023.

OPM perçoit pour ce projet un financement par BPI pour un montant maximum de 2 008 111 € sous forme d'avances récupérables.

OPM s'engage, sauf échec commercial, à rembourser la somme de 2 155 000 € (intérêts inclus) à compter de 2026 jusqu'en 2030 selon un échéancier défini.

Produits à recevoir

		31/12/2023
Total des Produits à recevoir		381 924
Autres créances clients		283 494
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	283 494	
Autres créances		98 431
AAR AVOIRS A RECEVOIR	12 438	
PRODUITS A RECEVOIR	2 306	
ETAT - PRODUIT A RECEVOIR	3 200	
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	3 500	
BANQUE PRODUIT A RECEVOIR	76 987	

Charges à payer

		31/12/2023
Total des Charges à payer		2 147 111
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		118 859
INTERETS COURUS/EMP.ETS.CREDIT	107 544	
BANQUES INTERETS COURUS	11 315	
Emprunts et dettes financières divers		335 294
INT.COURUS / EMP.DETTES PARTIC	335 294	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		830 486
FOURN. FACT. NON PARVEN.	830 486	
Dettes fiscales et sociales		862 473
DETTES PROV. POUR CP/CET/REPOS	217 352	
AUTRES CHARGES A PAYER	365 223	
ORG. SOCIAUX - CHARGES A PAYER	3 250	
CHARGES SOCIALES SUR CP	102 619	
AUTRES CHARGES A PAYER	174 029	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		324 074	324 074
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
	TOTAL		324 074

Ventilation du chiffre d'affaires

		31/12/2023
Chiffre d'affaires par secteur d'activité		1 072 170
Production vendue Services		1 072 170
PREST. SERVICES TAXABLES 20%	200 580	
PREST. SERVICES HORS CEE	848 700	
AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES AN	22 890	
Chiffre d'affaires par marché géographique		1 072 170
Chiffre d'affaires FRANCE		223 470
PREST. SERVICES TAXABLES 20%	200 580	
AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES AN	22 890	
Chiffre d'affaires EXPORT		848 700
PREST. SERVICES HORS CEE	848 700	

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

		31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	1 000	1 000	5 679 725	5 704 348
	Nombre d'actions ordinaires	1 000	1 000	16 607 514	16 679 514
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote				
	Nombre maximal d'actions à créer : - Par conversion d'obligation - Par droit de souscription				
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)			7 980 831	1 072 170
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amorts et prov.			(1 558 530)	(9 599 788)
	Impôts sur les bénéfices			(1 491 414)	(1 763 150)
	Participation des salariés				
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions			(231 181)	(8 090 675)
	Résultat distribué				
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amorts et prov.				
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions				
	Dividende attribué				
PERSONNEL	Effectif moyen salarié			18	19
	Montant de la masse salariale			1 554 729	2 241 320
	Montant des sommes versées en avantages sociaux			527 315	1 070 421

Transferts de charges

	31/12/2023
Refacturations Diverses	312 339
Indemnités journalières	2 339
Avantages en nature	2 781
Autres	23 333
TOTAL	340 793

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Commissaire aux comptes							
	31/12/2023	31/12/2022	%	%	31/12/2023	31/12/2022	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	27 000	15 000	91,53	39,24				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur	2 500	23 225	8,47	60,76				
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	29 500	38 225	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	29 500	38 225	100,00	100,00				

Rémunérations des Dirigeants

31/12/2023

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Effectif moyen

31/12/2023

Interne

Externe

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

Cadres & professions intellectuelles supérieures

17

Professions intermédiaires

2

Employés

Ouvriers

TOTAL**19**

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

31/12/2023	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Actif immobilisé		
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts et autres immobilisations financières	126 000	
Actif circulant		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	40 869	
Autres créances	7 454	
Capital souscrit appelé, non versé		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 060 802	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits financiers		
Produits de participations		
Autres produits financiers		
Charges financières		
Charges financières		
Autres éléments		
Cautionnement sur emprunt reçu de la société mère	1 403 187	

Engagements financiers

	31/12/2023	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Caution, en tant que sous locataire du bâtiment "siège social", au titre du crédit bail immobilier conclu entre BATIFRANC et la SAS ANG		875 000	
Cautionnement sur l'emprunt reçu de la société mère à hauteur de 20% des sommes dues			1 403 187
Nantissement des comptes à terme en garantie de l'emprunt		3 000 000	
		3 875 000	1 403 187
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Valeur actuelle probable des indemnités à verser		624 174	
		624 174	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		4 499 174	1 403 187
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées		875 000	1 403 187



ONCODESIGN PRECISION MEDICINE

Société Anonyme

18 Rue Jean Mazen

21000 DIJON

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

ONCODESIGN PRECISION MEDICINE

Société Anonyme

18 Rue Jean Mazen

21000 DIJON

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de la société ONCODESIGN PRECISION MEDICINE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ONCODESIGN PRECISION MEDICINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Faits caractéristiques – Continuité d'exploitation » de l'annexe, relative au maintien de la convention de continuité d'exploitation dans le cadre de l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2023.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.



RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dijon, le 25 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes

Exco Socodec

Signé électroniquement le 25/04/2024 par
Loïc Valichon

Loïc VALICHON

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	985 575	176 813	808 763	414 213
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	338 306		338 306	380 253
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	109 348	23 056	86 292	94 141
	Constructions	246 206	47 750	198 456	208 324
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	4 056	892	3 163	1 610
	Autres immobilisations corporelles	856 022	383 709	472 313	591 591
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	322 594		322 594	269 196	
	TOTAL (II)	2 862 107	632 220	2 229 887	1 959 328
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 063 258		1 063 258	481 496
	Autres créances	2 678 823		2 678 823	2 409 608
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	10 013 728		10 013 728		
DISPONIBILITES	322 580		322 580	13 374 439	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	324 074		324 074	144 801
	TOTAL (III)	14 402 462		14 402 462	16 410 344
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		17 264 569	632 220	16 632 349	18 369 672

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

71 594

125 000

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	5 704 348	5 679 725
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	4 367 617	4 392 241
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(231 181)	
	Résultat de l'exercice	(8 090 675)	(231 181)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	1 750 110	9 840 785
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées	1 940 591	1 940 591
	Total des autres fonds propres	1 940 591	1 940 591
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	8 442 896	2 268 267
	Emprunts et dettes financières divers (3)	383 764	335 294
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 890 060	2 980 970
	Dettes fiscales et sociales	1 187 511	983 381
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		20 384	
Produits constatés d'avance (1)	34 768		
	Total des dettes	12 938 998	6 588 296
	Ecarts de conversion passif	2 650	
	TOTAL PASSIF	16 632 349	18 369 672
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(8 090 675,08)	(231 180,83)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	5 680 235	4 553 003	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	585 353	4 111	
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

1/2

				31/12/2023	31/12/2022
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	223 470	848 700	1 072 170	7 980 831
	Montant net du chiffre d'affaires	223 470	848 700	1 072 170	7 980 831
	Production stockée				
	Production immobilisée			326 823	40 212
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			340 793	273 495
Autres produits			5 794	21 757	
Total des produits d'exploitation (1)				1 745 580	8 316 296
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				15 840
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			7 997 080	7 545 690
	Impôts, taxes et versements assimilés			71 419	41 053
	Salaires et traitements			2 241 320	1 539 984
	Charges sociales du personnel			1 070 421	542 060
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			254 037	164 065
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			55 034	77 691	
Total des charges d'exploitation (2)				11 689 312	9 926 383
RESULTAT D'EXPLOITATION				(9 943 732)	(1 610 086)

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		(9 943 732)	(1 610 086)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	244 132	2 346
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	1 223	1 662
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	18 685	
Total des produits financiers		264 040	4 009
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	146 632	116 500
	Différences négatives de change	18 520	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	13 459	
Total des charges financières		178 611	116 500
RESULTAT FINANCIER		85 429	(112 491)
RESULTAT COURANT AVANT IMPO TS		(9 858 303)	(1 722 578)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	4 553	
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	4 553	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	76	17
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	76	17
RESULTAT EXCEPTIONNEL		4 478	(17)
PARTICIPATION DES SALARIES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES		(1 763 150)	(1 491 414)
TOTAL DES PRODUITS		2 014 173	8 320 305
TOTAL DES CHARGES		10 104 848	8 551 486
RESULTAT DE L'EXERCICE		(8 090 675)	(231 181)

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Faits caractéristiques

Evènements significatifs de l'année 2023 :

Février 2023 - Entrée en Phase I de son inhibiteur de RIPK2 OPM-101 (ODS-101), un nouvel agent thérapeutique pour les MICI

En février 2023, OPM connaît une étape très importante pour avec l'entrée en clinique de son candidat-médicament OPM-101 (ODS-101) issue de notre technologie Nanocyclix®.

Pour de détail, nous vous invitons à consulter le communiqué de presse dédié, publié le 09 février 2023.

Octobre 2023 - Résultats intermédiaires positifs de son étude de phase 1 évaluant OPM-101 chez des volontaires sains

OPM annonce les résultats positifs de la première partie de l'essai de phase 1 qui a été réalisée en 7 mois.

Pour de détail, nous vous invitons à consulter le communiqué de presse dédié, publié le 02 octobre 2023.

Octobre 2023 – Obtention de financement bancaire

OPM a conclu un accord de financement de 6 M€ porté à parts égales par les trois banques régionales, lui permettant de poursuivre le développement clinique d'OPM-101 et de soutenir le développement de son portefeuille de produits et de ses technologies.

Ce financement renforce la visibilité d'OPM avec une position de trésorerie de 13,35 millions d'euros au 03/10/2023

Pour de détail, nous vous invitons à consulter le communiqué de presse dédié, publié le 05 octobre 2023.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Janvier 2024 – Obtention des subventions FEDER d'un montant total de 2,1 M€ dans le cadre du programme COMETE

Le FEDER a attribué au projet COMETE une subvention d'un montant maximum total de 7,8 M€ (pour un coût total du projet de 9,2 M€) soit environ 75% du montant éligible, dont 2,1 M€ pour OPM, sur une période de 5 ans.

Pour de détail, nous vous invitons à consulter le communiqué de presse dédié, publié le 25 janvier 2024

Janvier et février 204 – Augmentation de capital

OPM a lancé une augmentation de capital avec délai de priorité pour les actionnaires.

Au travers du délai de priorité, du Placement Global et de l'Offre à Prix Ferme pris dans leur ensemble, l'augmentation de capital a fait l'objet d'une demande de 1 184 027 Actions Nouvelles, soit une demande globale d'environ 1,56 M€.

L'Offre a été souscrite au prix ferme de 1,32 € par Action Nouvelle.

Faits caractéristiques

À la connaissance de la Société, l'incidence de l'émission sur la répartition de son capital et de ses droits de vote est la suivante.

Répartition du capital à l'issue de l'Offre

	Avant l'Offre		Après l'Offre	
	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote (théorique)	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote (théorique)
P.C.G. ¹	8.428.789	50,53%	8.486.691	46,65%
Jan HOFACK	1.242.671	7,45%	1.356.307	7,46%
Karine LIGNEL	226.355	1,36%	226.355	1,24%
CoDir et salariés dont historiques	298.701	1,79%	298.701	1,64%
Auto-détention	22.464	0,13%	22.464	0,12%
Flottant	6.460.534	38,73%	7.800.360	42,88%
TOTAL	16.679.514	100,00%	18.190.878	100,00%

Sur la base du capital social post-opération, la participation d'un actionnaire qui détenait 1,00% du capital de la Société préalablement à l'augmentation de capital et n'ayant pas souscrit à celle-ci sera portée à 0,92%. Pour rappel, cette opération n'a pas donné lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »).

Pour de détail, nous vous invitons à consulter le communiqué de presse dédié, publié le 12 février 2024

Février 2024 – Obtention d'un financement d'Aide au Développement Deep Tech pour son programme ANIMUS

Le Fonds d'Aide au Développement Deep Tech a attribué au programme ANIMUS un financement de 745 000€ pour un coût total du projet de 1,49 M€ pour une durée de projet de 36 mois.

L'objectif principal d'ANIMUS est de développer des technologies propriétaires pour améliorer l'efficacité du processus de découverte de médicaments chez OPM, à partir de la technologie Nanocyclix®.

Pour de détail, nous vous invitons à consulter le communiqué de presse dédié, publié le 29 février 2024

Autres faits caractéristiques

Continuité d'exploitation

Le résultat dégagé au cours de l'exercice 2023 conduit à constater au 31/12/2023 des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.

Faits caractéristiques

La Direction et les associés ont pris différentes mesures afin d'assurer la pérennité de la société, à savoir :

- L'obtention d'un financement bancaire de 6 M€ en octobre 2023, qui renforce la trésorerie de la société dont le solde s'élève à plus de 9,75 M€ au 31/12/2023 ;
- L'obtention de subventions FEDER en janvier 2024 d'un montant de 2,1 M€ ;
- La réalisation d'une augmentation de capital de 1,9 M€ en février 2024.

De ce fait la Direction estime que la continuité d'exploitation n'est pas compromise à la date d'arrêté des comptes. Et que la convention de continuité peut être utilisée dans le cadre de l'établissement des comptes annuels clos au 31 décembre 2023.

Covenants bancaires

L'emprunt de 6 M€ est assorti du respect de covenants bancaires.

Les covenants sont respectés à la clôture de l'exercice.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Le bilan de l'exercice présente un total de **16 632 349** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 014 173** euros et un total **charges** de **10 104 848** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-8 090 675** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**, soit une durée de **12** mois. Un comparatif est proposé avec le dernier exercice clos au 31/12/2022, soit une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées des frais de dépôt de brevets et des frais de dépôt de marque.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux (prix d'achat et frais d'acquisition, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Logiciels : 5 ans

Règles et Méthodes Comptables

* Brevets et licences d'exploitation : 20 ans

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charge de l'exercice à l'exception des développements de modèles.

Les frais de dépôt des brevets sont enregistrés en immobilisations incorporelles en cours pendant toute la durée de la période allant de la date de dépôt prioritaire à la date de dépôt international (12 mois). Ces frais sont ensuite transférés en immobilisation incorporelles. Viendront ensuite s'ajouter les frais de dépôts internationaux au fur et à mesure de ceux-ci. Les frais complémentaires engagés pendant la durée du brevet sont amortis sur la durée restante à amortir des immobilisations soit une durée de 11 à 19 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux (prix d'achat et frais d'acquisition, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Aménagement terrain / constructions : 10 à 15 ans
- * Agencements bâtiments : 5 à 15 ans
- * Matériels industriels : 5 ans
- * Matériel informatique : 1 à 5 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les immobilisations financières sont essentiellement constituées de caution sur le loyer du bâtiment et sur le projet ONCOSNIPE.

Les actions propres figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Règles et Méthodes Comptables

Créances

Les créances d'exploitation font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction du risque encouru, une provision pour dépréciation est constituée.

Les créances clients sont provisionnées dès lors que la société constate un litige avec le client ou entame une procédure de recouvrement envers le client.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les éventuelles provisions pour dépréciation des valeurs mobilières sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et :

- le cours moyen du dernier mois pour les titres cotés,
- la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

Trésorerie et équivalents trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actifs "valeurs mobilières de placement" et "disponibilités", dans la mesure où ces éléments sont disponibles à très court terme et ne présentent pas de risque de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts.

Opérations en devise

Les créances et dettes libellées en devises sont exprimées au cours à la clôture de la période. Les écarts en découlant sont portés en "Ecart de conversion" à l'actif ou au passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement ANC n° 2014-03 (qui a abrogé le CRC n°2000-06), sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Règles et Méthodes Comptables

Passif éventuel

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité.
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie, au moins équivalente, attendue de celle-ci.

Avances conditionnées

Les avances conditionnées reçues dans le cadre de projets menés par les équipes Recherche & Développement sont enregistrées, à réception, dans le compte de bilan au passif "Autres fonds propres - Avances conditionnées".

Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge de la période sur laquelle a été constitué l'emprunt.

Les intérêts courus à payer sont comptabilisés au passif au taux d'intérêt prévu par le contrat.

Indemnités de départ en retraite

Les montants des paiements futurs, correspondant aux avantages accordés aux salariés, sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite et la mortalité. Puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Les hypothèses d'évaluation sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 67 ans pour les cadres et 64 ans pour les non cadres ;
- turn-over : 5% pour les salariés jusqu'à 54 ans et 0% pour ceux de + de 54 ans ;
- table de mortalité : table réglementaire INSEE 2016-2018 ;
- taux actualisation : 3.17 % ;
- taux augmentation salaires : 2,5% ;
- taux de charges : 30% ;
- convention collective de l'industrie pharmaceutique.

Ces indemnités ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan.

Règles et Méthodes Comptables

Credit Impôt Recherche (CIR)

La société OPM dispose d'un agrément au Crédit d'Impôt Recherche pour ses clients.

Le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé dans les comptes de la société au compte de résultat, au crédit du poste "Impôt sur les sociétés".

Reconnaissance du Chiffres d'affaires

Les refacturations contractuelles de dépenses de Recherche aux clients sont calculées et comptabilisées au regard des dépenses réalisées sur la période selon un barème défini contractuellement.

* Droit d'accès à la technologie (Up front fees)

Quand les "Up front fees" correspondent à un droit d'accès à une option ou à une technologie, ils sont comptabilisés au moment de la signature du contrat. Ces montants sont non remboursables.

* Paiement d'étape ou Milestone : Les paiements d'étape sont comptabilisés en résultat lorsque le fait générateur est avéré et qu'il n'existe plus de conditions suspensives à son règlement par le tiers, conditions devant être levées par OPM. Les faits générateurs sont généralement les résultats scientifiques ou cliniques obtenus par le client, le démarrage d'études ou des éléments exogènes tels que les approbations réglementaires.

Frais de Recherche et Développement

Les coûts de Recherche et Développement s'inscrivent dans les comptes de charges de l'exercice, comptabilisés selon leur nature respective pour une valeur globale d'environ 8.8 millions d'euros. Seuls les développements de modèles figurent à l'actif du bilan, en immobilisations et immobilisations en cours.

en M€ Données analytiques	2023 FY	2022 FY	Evolution	
			en % relatif	en valeur absolue
Programmes partenarisés	2.1	2.9	-26 %	- 0.8
Programmes en propre	6.7	4.1	+63 %	+2.6
Total dépenses R&D	8.8	7.0	+27 %	+1.9

Règles et Méthodes Comptables

Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement aux charges d'intérêts des emprunts, d'écarts de change et aux produits d'intérêts des comptes à terme.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	862 634		467 451		6 205	1 323 881
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	862 634		467 451		6 205	1 323 881
CORPORELLES						
Terrains	109 348					109 348
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	239 806		6 400			246 206
Instal technique, matériel outillage industriels	1 726		2 330			4 056
Instal., agencement, aménagement divers	118 101					118 101
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier	736 757		1 164			737 921
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 205 738		9 894			1 215 632
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	269 196		665 398		612 000	322 594
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	269 196		665 398		612 000	322 594
TOTAL	2 337 568		1 142 743		618 205	2 862 107

Immobilisations incorporelles :

Le projet ONCOSNIPE a été activé au 1er janvier 2023 pour 380 k€

Immobilisations financières :

Au 31/12/2023, la société détient 44 588 actions propres pour un montant de 63 k€.

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	68 168	108 702	58	176 813
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	68 168	108 702	58	176 813
CORPORELLES				
Terrains	15 207	7 849		23 056
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	31 482	16 268		47 750
Instal technique, matériel outillage industriels	116	776		892
Autres Instal., agencement, aménagement divers	15 131	8 634		23 765
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	248 136	111 807		359 943
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	310 072	145 335		455 407
TOTAL	378 240	254 037	58	632 220

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	322 594	71 594	251 000
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 063 258	1 063 258	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 306	2 306	
	Impôts sur les bénéfices	1 775 544	1 775 544	
	Taxes sur la valeur ajoutée	873 232	873 232	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	3 200	3 200	
	Groupe et associés (2)	7 454	7 454	
	Débiteurs divers	17 087	17 087	
	Charges constatées d'avances	324 074	324 074	
		TOTAL DES CREANCES	4 388 748	4 137 748
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)	585 353	585 353		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine (1)	7 857 544	982 544	6 875 000	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	383 764		208 405	175 359
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 890 060	2 890 060		
	Personnel et comptes rattachés	582 575	582 575		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	388 869	388 869		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	195 146	195 146		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	20 921	20 921		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	34 768	34 768			
	TOTAL DES DETTES	12 938 998	5 680 235	7 083 405	175 359
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	6 048 470			
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	500 000			
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Capital social

	Nombre	Val. Nominale	Montant
Du capital social début exercice	16 507 514	0,34199	5 679 724,64
Emises pendant l'exercice	72 000	0,34199	24 623,83
Remboursées pendant l'exercice			
Du capital social fin d'exercice	16 679 514	0,34199	5 704 348,47

Une augmentation de capital a eu lieu en décembre 2023 dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions : 72 000 actions nouvelles ont été émises au pair, par prélèvement sur la prime de fusion.

Stock options :

Au cours des exercices 2022 et 2023, la société a émis 4 plans d'attributions d'actions gratuites, pour un total de 898 000 actions. Les bénéficiaires et les conditions d'attribution ont été définis par le Conseil d'Administration. Les plans prévoient des acquisitions par tranche, dont les conditions de réalisation s'étalent de 2023 à 2026.

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2023
Capital social	5 679 725			24 624	5 704 348
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	4 392 241			(24 624)	4 367 617
Ecart de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau		(231 181)			(231 181)
Résultat de l'exercice	(231 181)	231 181		(8 090 675)	(8 090 675)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	9 840 785			(8 090 675)	1 750 110

Date de l'assemblée générale 30/05/2023

Dividendes attribués

¹dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 9 840 785

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 9 840 785

²Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (8 090 675)

Avances conditionnées

Les autres fonds propres sont constitués des avances conditionnées.

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
BPI - IMAKINIB	715 326	-	-	715 326
BPI - ONCOSNIPE	1 225 265	-	-	1 225 265
Total	1 940 591	0	0	1 940 591

Ces avances conditionnées sont déterminées en fonction des dépenses de développement expérimental sur les projets soutenus par BPI.

- BPI ISI « Imakinib » (OSEO) : montant perçu de 715 326 €

Ce projet vise à développer de nouveaux radio-traceurs TEP spécifiques ciblant les inhibiteurs de kinases thérapeutiques afin d'accroître l'efficacité clinique et économique du diagnostic et du traitement en oncologie.

Fin 2019, il a été décidé d'un commun accord entre les partenaires et BPI de mettre fin au consortium suite à l'évolution stratégique d'un des partenaires. Les modalités de remboursement des avances récupérables sont en discussion avec BPI

- BPI PSPC (PIA) OncoSNIPE : montant total 1 225 265 €

OncoSNIPE® est un projet qui a pour objectif le développement et la mise en œuvre d'approches bio-informatiques faisant appel à des méthodologies basées entre autres sur l'intelligence artificielle, l'apprentissage statistique et l'enrichissement sémantique qui doivent permettre l'identification et la caractérisation de patients résistants aux traitements anti-cancéreux et ainsi orienter la recherche et le développement de solutions thérapeutiques à travers l'identification de nouvelles cibles. Le projet est piloté et coordonné par OPM, réalisé par 4 entreprises et 6 centres cliniques. La fin de ce projet est actuellement prévue pour 2023.

OPM perçoit pour ce projet un financement par BPI pour un montant maximum de 2 008 111 € sous forme d'avances récupérables.

OPM s'engage, sauf échec commercial, à rembourser la somme de 2 155 000 € (intérêts inclus) à compter de 2026 jusqu'en 2030 selon un échéancier défini.

Produits à recevoir

		31/12/2023
Total des Produits à recevoir		381 924
Autres créances clients		283 494
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	283 494	
Autres créances		98 431
AAR AVOIRS A RECEVOIR	12 438	
PRODUITS A RECEVOIR	2 306	
ETAT - PRODUIT A RECEVOIR	3 200	
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	3 500	
BANQUE PRODUIT A RECEVOIR	76 987	

Charges à payer

		31/12/2023
Total des Charges à payer		2 147 111
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		118 859
INTERETS COURUS/EMP.ETS.CREDIT	107 544	
BANQUES INTERETS COURUS	11 315	
Emprunts et dettes financières divers		335 294
INT.COURUS / EMP.DETTES PARTIC	335 294	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		830 486
FOURN. FACT. NON PARVEN.	830 486	
Dettes fiscales et sociales		862 473
DETTES PROV. POUR CP/CET/REPOS	217 352	
AUTRES CHARGES A PAYER	365 223	
ORG. SOCIAUX - CHARGES A PAYER	3 250	
CHARGES SOCIALES SUR CP	102 619	
AUTRES CHARGES A PAYER	174 029	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		324 074	324 074
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
	TOTAL		324 074

Ventilation du chiffre d'affaires

		31/12/2023
Chiffre d'affaires par secteur d'activité		1 072 170
Production vendue Services		1 072 170
PREST. SERVICES TAXABLES 20%	200 580	
PREST. SERVICES HORS CEE	848 700	
AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES AN	22 890	
Chiffre d'affaires par marché géographique		1 072 170
Chiffre d'affaires FRANCE		223 470
PREST. SERVICES TAXABLES 20%	200 580	
AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES AN	22 890	
Chiffre d'affaires EXPORT		848 700
PREST. SERVICES HORS CEE	848 700	

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

		31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	1 000	1 000	5 679 725	5 704 348
	Nombre d'actions ordinaires	1 000	1 000	16 607 514	16 679 514
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote				
	Nombre maximal d'actions à créer : - Par conversion d'obligation - Par droit de souscription				
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)			7 980 831	1 072 170
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amorts et prov.			(1 558 530)	(9 599 788)
	Impôts sur les bénéfices			(1 491 414)	(1 763 150)
	Participation des salariés				
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions			(231 181)	(8 090 675)
	Résultat distribué				
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amorts et prov.				
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions				
	Dividende attribué				
PERSONNEL	Effectif moyen salarié			18	19
	Montant de la masse salariale			1 554 729	2 241 320
	Montant des sommes versées en avantages sociaux			527 315	1 070 421

Transferts de charges

	31/12/2023
Refacturations Diverses	312 339
Indemnités journalières	2 339
Avantages en nature	2 781
Autres	23 333
TOTAL	340 793

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Commissaire aux comptes							
	31/12/2023	31/12/2022	%	%	31/12/2023	31/12/2022	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	27 000	15 000	91,53	39,24				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur	2 500	23 225	8,47	60,76				
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	29 500	38 225	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	29 500	38 225	100,00	100,00				

Rémunérations des Dirigeants

31/12/2023

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Effectif moyen

31/12/2023

Interne

Externe

	31/12/2023	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
Cadres & professions intellectuelles supérieures		17	
Professions intermédiaires		2	
Employés			
Ouvriers			
TOTAL		19	

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

31/12/2023	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Actif immobilisé		
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts et autres immobilisations financières	126 000	
Actif circulant		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	40 869	
Autres créances	7 454	
Capital souscrit appelé, non versé		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 060 802	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits financiers		
Produits de participations		
Autres produits financiers		
Charges financières		
Charges financières		
Autres éléments		
Cautionnement sur emprunt reçu de la société mère	1 403 187	

Engagements financiers

	31/12/2023	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Cautions, en tant que sous locataire du bâtiment "siège social", au titre du crédit bail immobilier conclu entre BATIFRANC et la SAS ANG		875 000	
Cautonnement sur l'emprunt reçu de la société mère à hauteur de 20% des sommes dues			1 403 187
Nantissement des comptes à terme en garantie de l'emprunt		3 000 000	
		3 875 000	1 403 187
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Valeur actuelle probable des indemnités à verser		624 174	
		624 174	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		4 499 174	1 403 187
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées		875 000	1 403 187